

**LA PEUPLOMANIE DANS LES JARDINS DE LA SECONDE
MOITIÉ DU XVIII^e SIÈCLE EN FRANCE :
PROPOS INSPIRÉS PAR LES PEUPLIERS DE MÉRÉVILLE**

Nicole Gouiric, doctorante en histoire
à l'École des hautes études en sciences sociales

Nous souhaitons nous attarder sur une évidence qui a jusqu'à présent peu retenu l'attention des historiens des jardins : l'omniprésence des peupliers, et en particulier du peuplier d'Italie, dans l'iconographie des jardins des trois dernières décennies du XVIII^e siècle en France¹. Sans doute la forme fastigiée du peuplier d'Italie qui le rend facilement reconnaissable, contrairement à d'autres espèces ou variétés que nous peinons à identifier dans les tableaux ou les gravures, contribue à cette visibilité immédiate et pourrait ainsi fausser notre perception de la part donnée à chacune des espèces arboricoles dans les jardins. Mais ces peupliers sont aussi très présents dans d'autres sources : mémoires de marchands d'arbres, traités de jardin ou même poésie. *A contrario*, leur quasi-absence dans les inventaires établis pendant la Révolution² à l'instigation d'André Thouin pour prélever les arbres « étrangers » ou rares dans les jardins séquestrés des émigrés et des condamnés, renforce l'idée que cet arbre était très commun.

À ce constat s'ajoute celui de l'invisibilité du peuplier d'Italie avant le milieu du siècle : l'espèce ne serait donc pas encore introduite en France. Dans cette hypothèse, qu'il nous faudra confirmer et préciser, l'arrivée de ce peuplier correspondrait à la période où le style régulier est remis progressivement en cause et où à partir des années 1770 sont créés des jardins de style radicalement différent. Quel rôle alors cet arbre pourrait-il avoir joué dans la composition de ces jardins, de par sa forme, la couleur de ses feuilles et son éventuelle symbolique ?

Mais le surgissement puis la prolifération de l'arbre ne posent pas seulement des questions d'ordre stylistique ou culturel. Elles nous conduisent à nous interroger sur les circonstances non seulement de l'introduction de l'espèce – de son éventuel emprunt des réseaux de diffusion des arbres « étrangers » – mais également de sa multiplication et de sa production massive.

1. Nous tenons à remercier Alain Durnerin pour l'aide qu'il nous a apportée et sans laquelle nous aurions longtemps erré dans la forêt des anciennes dénominations des peupliers.

2. Des inventaires minéralogiques, zoologiques et botaniques sont dressés pendant l'an II et l'an III à la demande de la commission des Arts (application du décret du 8 pluviôse de l'an II (27 janvier 1794)). Il s'agissait d'inventorier dans les biens séquestrés des émigrés et des condamnés, ce qui pouvait être prélevé pour enrichir les collections de la République naissante.

C'est au cours de l'analyse des sources du jardin de Méréville que nous avons pris conscience de la place particulière accordée à cet arbre : nous commencerons donc par un exposé des données de ce jardin.

LES PEUPLIERS DE MÉRÉVILLE

Méréville était un des plus célèbres jardins que nous qualifions rapidement de pittoresque, notre propos n'étant pas dans cet article d'engager une discussion d'ordre stylistique. Il fut créé en moins de dix ans, entre 1784 et 1793, à l'instigation d'un homme fortuné, le marquis Jean-Joseph de Laborde, alors ancien fermier général et ancien banquier de la cour. Ce jardin dont il reste encore quelques fabriques ou vestiges de fabriques, les scènes de rocher et un parcours de l'eau très amoindri, est situé à la limite de la Beauce et du Bassin parisien, à 70 kilomètres au sud de Paris, dans la vallée de la Juine.

Les sources historiques sont abondantes : parmi elles, les comptes de régie, 470 lettres du régisseur à Laborde lui rendant compte de l'avancée des travaux, et aussi, pour ce qui concerne le végétal, des factures de marchands d'arbres comme Bruzeau d'Orléans, Jouette de Vitry, Williams de Sèvres, c'est-à-dire des pépiniéristes célèbres qu'on retrouve dans les archives de bien d'autres jardins contemporains (Trianon, Bagatelle, Chanteloup...), ou encore des livraisons provenant d'autres jardins : celui du duc de la Trémoille à Attichy (Oise), du duc de Choiseul à Chanteloup (Indre-et-Loire), de Chessy (Seine-et-Marne), autre domaine de Laborde³.

En ne tenant compte que des listes correspondant à des végétaux identifiés et livrés avec certitude, on parvient à environ 95 000 sujets. Ce calcul n'inclut pas les centaines de milliers de pieds d'ormille et de charmillle qui servent à masquer les murs de clôture ou à étoffer les massifs, ni les centaines de voitures de « cépées⁴ », destinées elles aussi à étoffer les massifs et qu'on arrache dans les terres d'une ferme proche de Méréville qui appartient également à Laborde. Il laisse de côté également ce que Laborde a récupéré dans le jardin de La Ferté-Vidame⁵, domaine qu'il possédait avant Méréville, ainsi que les arbres du jardin qui existait à son arrivée à Méréville, jardin régulier qu'il détruit, pour lesquels nous n'avons pas d'indication quantitative précise. Mais l'analyse des dépenses portées dans les comptes de la régie ou signalées dans la correspondance et pour lesquelles il n'existe pas de facture détaillée laisse penser que le nombre minimal de 130 000 plantes serait plus juste. Ces végétaux et leur plantation auront coûté à Laborde environ 480 000 livres, soit plus de la moitié du prix de l'acquisition de la seigneurie : le château, des fermes, des moulins, des centaines d'hectares de terre⁶.

On peut estimer que la part plantée en arbres ou arbustes du jardin était de l'ordre de 30 hectares, le restant étant composé de prairies, de lacs et de rivières : 130 000 sujets pour 30 hectares, soit environ 4 300 par hectare. À titre de comparaison, les textes consacrés à la formation de pépinières de peupliers

3. La correspondance du régisseur est consultable aux archives départementales de l'Essonne (1Mi 329 et 1Mi 330), les livraisons de Chessy le sont aux archives départementales de Seine-et-Marne (1Q 825) ; les autres documents appartiennent à des archives privées.

4. Les lettres du régisseur ne précisent jamais les essences de ces cépées arrachées à la ferme de Sainte-Escobille. Le terme de « cépée » peut désigner ici des arbres éêtés à sept ou huit pieds de hauteur, ou des arbres coupés à leur base comme on le pratiquait pour l'exploitation en coupe réglée des taillis.

5. Laborde fut contraint de vendre son domaine de La Ferté-Vidame au duc de Penthièvre, condition que ce dernier avait mise pour accepter de céder celui de Rambouillet à Louis XVI. Le seul élément qui a trait aux végétaux prélevés à La Ferté-Vidame et livrés à Méréville consiste en une allusion sur l'arrivée de 800 000 plants : 500 000 de chêne et 300 000 de bouleau, sans que la destination en soit précisée : le jardin ou les « plantations utiles », c'est-à-dire les plantations de bois sur des parcelles du plateau beauceron. Mais dans les comptes de la régie, les plants de bouleau sont toujours dans les plantations utiles (Lettre du 18 décembre 1785, Arch. dép. de l'Essonne, 1Mi 328/223).

6. L'achat de la seigneurie s'élève à 850 000 livres ; celui des arbres et arbustes à 95 064 livres auxquelles il faut ajouter les frais de transport des arbres, de la terre, les journées de préparation des massifs et de plantation, soit 384 486 livres : quelques 479 550 livres en tout. Ce montant ne prend pas en compte le coût du « gazon » qui constitue les parties en prairie (plus de 16 000 livres pour le seul achat des graines).



Fig. 1. Méréville, plan attribué à François-Joseph Bélanger (vers 1785-1786), (Cologne, Wallraf-Richartz-Museum, Fonds Hittorff B 47), cl. Wallraf-Richartz-Museum.

d'Italie, sur lesquels nous reviendrons, préconisent 2 000 arbres par hectare. Méréville n'est pas le seul jardin où s'exerce la « plantomanie », expression de Catherine II pour qualifier la « folie » qui prend les Français. Adeline Hamon dans son étude sur le parc de Balbi a relevé aussi des quantités étonnantes pour un jardin qui ne faisait que quelques hectares⁷. Avons-nous pris la mesure de l'ampleur de ce phénomène et de ses implications ? Comment a été possible la production de telles quantités, l'adaptation des pépiniéristes à la demande, alors même que les plans d'intendance de la généralité de Paris nous montrent une région entièrement jardinée ? Il faudrait poursuivre les travaux commencés par Michel Traversat sur les pépinières et les pépiniéristes⁸, et reprendre systématiquement dans les archives des jardins les données purement quantitatives des végétaux.

Sur le nombre total de 95 000 végétaux facturés et identifiés, il y a environ 14 000 peupliers, soit 15%. Mais en ne considérant que les grands arbres ou les arbres de moyenne grandeur pour reprendre les catégories de l'époque, alors les peupliers représentent environ 20% des arbres, soit un sur cinq. C'est à peu près la proportion à laquelle parvient Adeline Hamon pour le parc Balbi.

Autre fait notable, et qui ne concerne que les peupliers, le régisseur s'approvisionne auprès de particuliers dans la vallée de la Juine ou sur le plateau beauceron. Au début de l'année 1788, alors que plusieurs milliers de peupliers achetés chez des marchands d'arbres ont déjà été plantés, de nombreuses lettres font état de cette recherche acharnée de peupliers et des négociations des prix. Le régisseur, au fil des lettres, annonce ses succès à Laborde : il en a trouvé neuf chez l'un, quinze chez l'autre ou encore 28 ailleurs, et peut-être encore plus étonnant, chez certains, plusieurs centaines et même jusqu'à 2 000 dans un cas. Il y aurait ainsi, dans cette vallée de la Juine et ses environs, des particuliers qui auraient pratiqué la populiculture. Et de 14 000, le nombre des peupliers passe à 18 000 ou même peut-être à 19 000 ou plus.

En plus de cet aspect purement quantitatif, il faut souligner l'attention particulière dont le régisseur fait preuve à l'égard des peupliers : oui, ils reprennent bien, une tempête en a couché certains qu'il a redressés... et cette remarque intrigante lorsqu'il précise à Laborde, comme pour le rassurer, qu'ils ont planté sur le grand rocher quatre peupliers « avec toutes leurs branches ». Ce qui, d'une part, sous-entend que ce ne fut pas toujours le cas et d'autre part, reste à expliquer.

D'une façon générale, on plante des arbres déjà grands mais là encore, les peupliers semblent occuper une place de choix. 400 peupliers sont achetés à Massy, chez des particuliers, sans mention de leur taille, mais le régisseur indique que l'on ne peut en mettre que neuf à dix par voiture, puis que les fermiers qui louent leur voiture au régisseur « ne veulent plus aller les chercher à cause de la sujétion des voitures qui cassent à tout moment par le fouettement des arbres qui sont très longs⁹ ». Dans la même lettre, il annonce l'achat dans un hameau proche de douze peupliers qualifiés de *petits* et mesurant 40 à 45 pieds de hauteur (treize à quinze mètres). Une autre lettre fait état de la difficulté de tirer d'autres peupliers achetés également à proximité et pour lesquels, il faut mettre onze à douze chevaux par voiture¹⁰. Dernier exemple enfin : à Méréville, on a beaucoup fait et défait au cours des neuf années de travaux, et lorsqu'il s'agit de modifier un lac, on transplante des arbres qui le bordent dont neuf *grands* peupliers : il faudra sept jours pour le faire¹¹.

7. Adeline Hamon, *Le parc Balbi (Versailles) : recherche documentaire et analyse historique*, mémoire du CEEA Jardins et paysages historiques, École d'architecture de Versailles et École nationale supérieure du paysage, 1993 (inédit). Il s'agit du jardin que le comte de Provence fait faire vers 1786, à côté du Potager du roi.

8. Michel Traversat, *Les Pépinières : étude sur les jardins français et sur les jardiniers et les pépiniéristes*, thèse de doctorat sous la direction de Maurice Aymard, École des hautes études en sciences sociales, Paris, 2001 (inédit).

9. Lettre du 20 janvier 1788, arch. dép. de l'Essonne, 1Mi 329/188.

10. Lettre du 28 janvier 1789, arch. dép. de l'Essonne, 1Mi 329/40.

11. Lettres des 21, 23 et 27 décembre 1790, arch. dép. de l'Essonne, 1Mi 329/93, 98 et 97.



Fig. 2. Hubert Robert, Le château et le parc de Méréville (vers 1788-1791), (Sceaux, musée de l'Île-de-France), cl. musée de l'Île-de-France.

On peut certainement expliquer les grandes quantités par différents facteurs : la non reprise d'arbres transplantés adultes ainsi que les pertes causées par les intempéries : la succession d'étés très secs et d'hivers rigoureux comme celui de 1788-1789 ou les gelées de mars 1792 qui font périr les peupliers de Caroline¹² ou encore l'orage de grêle de juillet 1788 particulièrement dévastateur pour le Bassin parisien. Le parti pris esthétique de la composition du jardin explique aussi les quantités d'arbres et arbustes nécessaires : il s'agissait de planter des massifs très denses pour mieux cadrer les scènes et les masquer au cours de la promenade afin de ménager des effets de surprise lorsqu'on découvrait la scène dans sa totalité, seulement quand on y parvenait. Nous avons par ailleurs la preuve dans le cas des peupliers que quelques centaines furent plantés hors des limites du jardin, le long de la Juine, par exemple. Mais cela n'explique ni la volonté d'en replanter, ni la recherche obstinée du régisseur, ni le fait qu'il trouve des peupliers en quantité.

12. Lettre de Morry (chef des terrassiers) à Laborde du 25 mars 1792 : « Je vous dirai, Monsieur, que tous les solles pleureurs sont tous jélé et presque tous les peupliers de la Caroline, ille ni a que les plus forts qui se sont rechappée », archives privées.



Fig. 3. Constant Bourgeois, Méréville
« Le moulin vu du côté du parc ». Alexandre de Laborde, *Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux*, Paris, Delance, 1808, pl. 48, repro. de l'auteur.



Fig. 4. Constant Bourgeois, Méréville
« Vue du temple ». Alexandre de Laborde, *Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux*, Paris, Delance, 1808, pl. 57, repro. de l'auteur.



Fig. 5. Constant Bourgeois, Méréville
« Le château du côté du couchant ». Alexandre de Laborde, *Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux*, Paris, Delance, 1808, pl. 45, repro. de l'auteur.

Sur les 14 000 peupliers qui apparaissent sur les factures détaillées, un millier est qualifié de peuplier sans précision, 4 400 de peupliers d'Italie, presque autant de blancs de Hollande ou ypréaux, plus de 3 000 de peupliers Suisse ou straphilon, un bon millier de peupliers du Canada ou de Caroline, une centaine de baumiers ou tacamahaca et une cinquantaine de peupliers d'Athènes.

Comme pour de nombreux autres végétaux, en l'absence d'une nomenclature commune et partagée par tous, se pose la question des dénominations et de l'identification des arbres. Les trois grandes espèces qu'on trouvait chez Olivier de Serres¹³ dans la famille des arbres aquatiques existent toujours : le peuplier blanc, le peuplier noir et le tremble, arbres qui étaient recommandés pour les parties basses, les parties humides. Duhamel Du Monceau dans son *Traité des arbres et des arbustes*¹⁴, discerne plusieurs variétés pour chacune de ces trois espèces. Le tremble comporte deux variétés, à grandes ou à petites feuilles ; les peupliers blancs sont divisés en trois variétés : ceux à grandes feuilles, ou grisaille de Hollande ou ypréaux ou franc-Picard, ceux à petites feuilles et ceux à feuilles panachées ; enfin sont distingués parmi les peupliers noirs, ceux à grandes feuilles et dont les boutons sont odoriférants, le baumier ou tacamahaca, ceux à très grandes feuilles ou de Virginie et ceux qui nous intéressent, les peupliers de Lombardie. Puis apparaissent dans les années qui suivent, chez d'autres auteurs le peuplier de Caroline, du Canada, d'Athènes, le liard de Virginie, le léard, etc.

S'il est admis par presque tous les auteurs que le peuplier est dioïque, il n'est pas encore clairement établi quel pied femelle correspond à quel pied mâle. La différenciation des espèces et des variétés est faite, dans la plupart des cas, par la forme de la feuille – dentelée, très dentelée, à angles, triangulaire, très pointues – et par sa couleur – du vert noirâtre au vert blanc en passant par le vert d'eau – ou le beau vert lisse. L'aspect et la couleur du tronc sont aussi des critères discriminants. Au cours de cette seconde moitié du XVIII^e siècle, des botanistes émettent bien l'idée que les feuilles de plus petite taille ne déterminent pas forcément une nouvelle variété, mais peuvent être le résultat d'un terrain plus médiocre, ou encore que le peuplier de Caroline et celui du Canada sont la même variété, la différenciation étant sexuelle. Mais il semble que les auteurs n'aient pas encore bien mesuré toute la capacité d'hybridation naturelle du peuplier. Fougeroux de Bondaroy constate en 1786 : « Il sera avantageux encore de fixer la dénomination des différentes espèces de ce genre, car on les confond souvent [...] Quand on veut se les procurer ou d'Angleterre ou tiré des pépinières de France, on

13. Olivier de Serres, *Le théâtre d'agriculture et mesage des champs*, Paris, Actes Sud, 1996, Septiesme lieu, chapitre X, « Les arbres aquatiques », p. 1131 (reprint de l'édition de Paris, Jamet Métayer, 1600).

14. Henri-Louis Duhamel Du Monceau, *Traité des arbres et des arbustes qui se cultivent en France en pleine terre*, Paris, H.-L. Guérin et L.-F. Delatour, 1755, volume 2, article « Populus ».

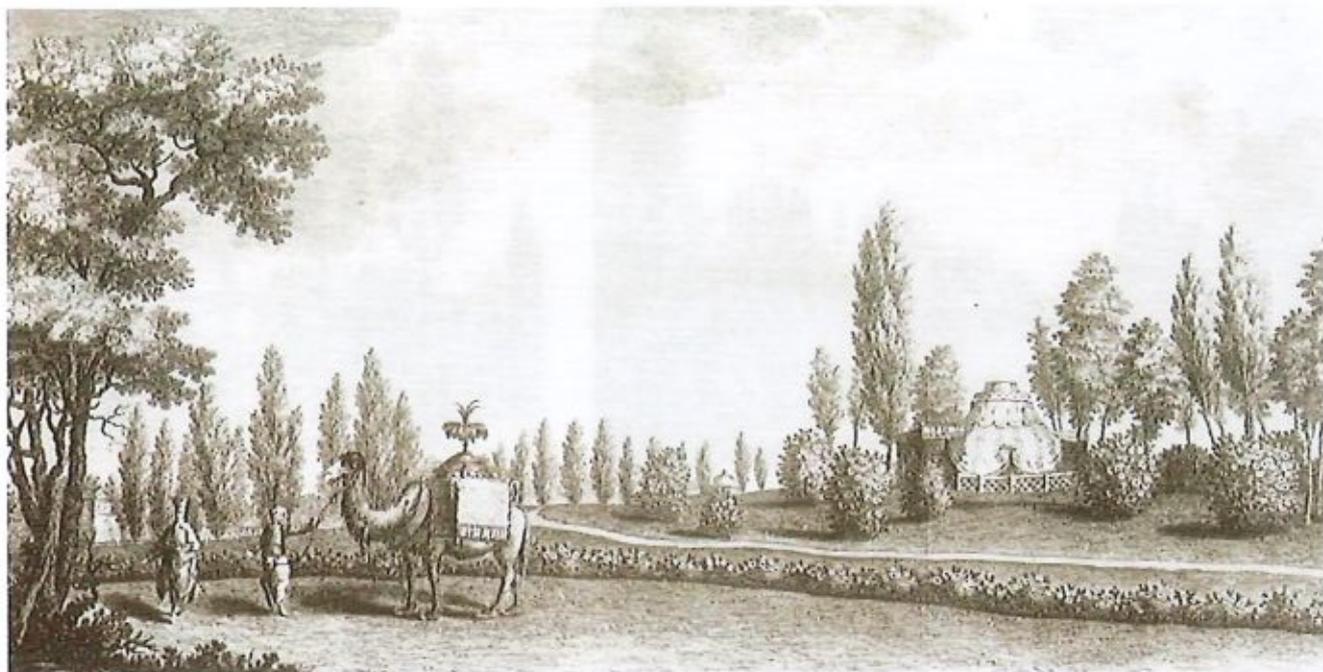


Fig. 6. Carmontelle, « Vue de la tente tatare pris du point N » au parc Monceau. Louis Carrogis dit Carmontelle, *Jardin de Monceau, près de Paris, appartenant à S. A. S. Mgr le Duc de Chartres*, Paris, Delafosse, 1773, pl. XIV, repro. de l'auteur.

envoie une espèce pour une autre, et rarement celle qu'on demande¹⁵ ». La classification du peuplier ne se fait d'ailleurs seulement qu'après la seconde guerre mondiale ; la Commission nationale du peuplier est créée en 1942 et la Commission internationale du peuplier sous l'égide de la FAO¹⁶ en 1947 : l'identification et la dénomination sont les priorités des travaux des congrès internationaux dans les années de l'après-guerre, après le constat du plus grand désordre qui règne, même chez les producteurs¹⁷.

S'il nous semble actuellement évident que la reconnaissance des arbres passe aussi par la description de leur port – étalé, érigé, fastigié... – ce n'était que rarement le cas au XVIII^e siècle. Mais le peuplier de Lombardie ou d'Italie fait partie des exceptions : il est distingué par ses branches rapprochées du tronc et parce qu'il forme une « pyramide » (colonne) et nous pensons, de ce fait, l'identifier immédiatement dans l'iconographie des jardins. Un ouvrage comme celui d'Alexandre de Laborde qui paraît en 1808 et qui nous fournit un état des jardins créés à la fin du XVIII^e siècle comporte 122 gravures dont une centaine avec peupliers¹⁸. Le corpus des peintures ou gravures de jardins de cette période comportant des peupliers d'Italie doit être de l'ordre de plusieurs milliers.

Le peuplier d'Italie est également très présent dans l'iconographie de Méréville quel que soit l'auteur : François-Joseph Bélanger (fig. 1), Hubert Robert (fig. 2) ou Constant Bourgeois (fig. 3 à 5).

15. Auguste-Denis Fougeroux de Bondaroy, « Mémoire sur les différentes espèces de peupliers, & sur les avantages qu'on peut attendre de leur culture », *Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique*, publiés par la Société royale d'agriculture de Paris, printemps 1786, p. 76.

16. Food Agriculture Organization of United Nations.

17. On peut se reporter au bilan dressé par Louis Velay, « Dix ans d'activité de la Commission nationale du peuplier (25 janvier 1947-25 janvier 1957) », 6^e Congrès international du peuplier et 9^e session de la Commission internationale du peuplier, France, 1957, Paris, Imprimerie nationale, 1957, p. 9-20. On y lit p. 14-15 : « Au moment où la Commission nationale du peuplier tenait ses premières réunions, la plus grande confusion régnait encore dans la dénomination des types cultivés. Une appellation telle que 'Peuplier du Canada' recouvrait des peupliers très différents. Des pépiniéristes vendaient sous une même dénomination des peupliers qui n'avaient que peu de rapport entre eux, alors qu'inversement des noms différents, le plus souvent fantaisistes, servaient au commerce d'un même type, comme P. 'robusta' ». Trembles et peupliers blancs font désormais partie de la section Leuce Duby ; le peuplier noir (dont celui d'Italie) appartient à la section Aigeiros Duby ainsi que les deltoïdes – du Canada, de Virginie... ; le tacamahaca, à la section Tacamahaca Spach (voir *Le peuplier aujourd'hui et demain*, Limoges, Institut pour le développement forestier, 1982).

18. Alexandre de Laborde, *Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux*, Paris, Delance, 1808. Les gravures sont de Constant Bourgeois.



Fig. 7. Constant Bourgeois, Ermenonville « Le château du côté du nord ». Alexandre de Laborde, *Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux*, Paris, Delance, 1808, pl. 37, repro. de l'auteur.
« Près de la maison il y a de beaux grands peupliers de Lombardie, la hauteur de ces arbres fait que le paysage semble plus vaste », rapporte Thomas Blaikie dans son journal le 19 avril 1779 (*Sur les terres d'un jardinier : journal de voyages 1775-1792*, traduit de l'anglais par Janine Barrier et annoté par Janine Barrier et Monique Mosser, Besançon, Éditions de l'Imprimeur, 1997, p. 198).

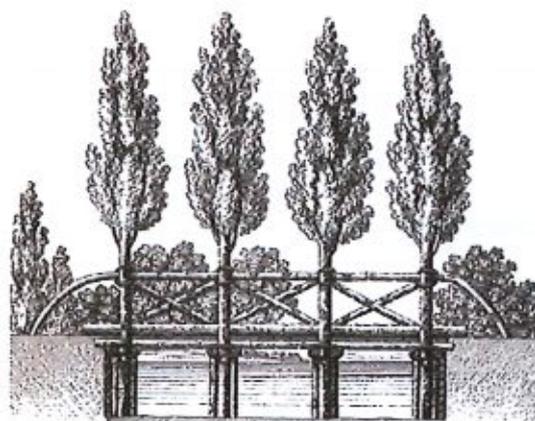


Fig. 8. Jean-Charles Krafft, Jardin du prince de Montbelliard « Pont composé de peupliers plantés dans la rivière ». Jean-Charles Krafft, *Plans des plus beaux jardins pittoresques de France, d'Angleterre, d'Allemagne et des édifices, monuments, fabriques, etc. qui concourent à leur embellissement dans tous les genres d'architecture, tel que chinois, égyptien, anglois, arabe, moresque, etc.*, Paris, Levrault-Pougens, 1809, volume 1, cahier 5, pl. XXXIX, repro. de l'auteur. Le commentaire de Krafft est le suivant : « La nature de sa construction, d'ailleurs peu dispendieuse, est très-pittoresque ».

Les peupliers sont dans toutes les scènes du jardin, exception faite peut-être, de celle du cénopathe de Cook – les arbres évoquant les voyages lointains du navigateur étant des catalpas et probablement des tulipiers de Virginie – et de la proximité immédiate de la grande cascade – la scène de montagne est plantée de conifères et de façon plus générale, de persistants. On peut constater, mais le constat n'explique rien, que Méréville est bien représentatif de ce point de vue, des autres jardins contemporains qu'ils soient désignés par les adjectifs d'anglo-chinois, de pittoresques ou d'anglois. Parmi eux, deux jardins créés dans les années 1770, le parc Monceau (fig. 6) et Ermenonville (fig. 7), ou encore le jardin alsacien du prince de Montbelliard fait par Kleber en 1787 (fig. 8).

Le peuplier d'Italie est bien partout et dans tous ses états, mais comment est-il arrivé là ? La réponse est à chercher dans les ouvrages consacrés à l'agriculture : ils traitent aussi, de façon secondaire, de jardin.

LA PEUPLOMANIE

L'abbé Rozier dans son *Dictionnaire universel d'agriculture* dès la première édition en 1786¹⁹, fait le commentaire suivant à propos du peuplier d'Italie :

Il a été un temps en France où l'on ne voyoit, ne parloit, et où on ne plantoit plus que des peupliers d'Italie. C'étoit une manie, une fureur qui fit établir des pépinières dans presque toutes les provinces ; on se porta même jusqu'à écrire que cet arbre pouvoit servir à faire des mâts de vaisseaux. Qu'a produit cet enthousiasme ? Rien, ou presque rien, si on en juge par ce qui existe aujourd'hui. Les utiles peupliers du pays furent supprimés, et on se ressent encore de leur perte. La *peuplomanie*²⁰ fit déraciner les avenues plantées

19. François Rozier, *Cours complet d'agriculture théorique, pratique, économique, et de médecine rurale et vétérinaire ; suivi d'une méthode pour étudier l'agriculture par principes ou Dictionnaire universel d'agriculture*, Paris, Cuchet, 1781-1796. L'article « peuplier » figure dans le volume VII paru en 1786.
20. C'est l'auteur qui souligne.

en ormeaux, en tilleuls, dans lesquelles on bravoit les ardeurs du soleils, et on eut à leur place de beaux arbres qui s'élevoient agréablement en pyramides ; mais bientôt leur base s'élargit, les tiges s'élevèrent, et l'on eut tout le contraire de ce que l'on désiroit ; l'avenue parut très-étroite vers le bas de l'arbre, très-large à son sommet, et le voyageur resta exposé à toute l'activité du soleil. Quelques particuliers, croyant remédier à ce défaut essentiel, firent tailler ces arbres en éventail, et le fatal ciseau leur fit perdre en un instant leur seul mérite, celui de bien pyramider. Un second défaut de ces avenues, consiste dans leur monotonie qui assomme. Il faut cependant convenir que quelques bouquets de peupliers d'Italie, distribués avec art dans un parc, dans une vaste étendue de terrain, forment un joli coup d'œil ; mais s'ils sont trop multipliés, ils n'ont plus aucun mérite. On multiplie cet arbre par plançons, auxquels on ne coupe pas la tête, ou par boutures. Si l'on coupe le peuplier d'Italie par le pied, il ne repousse plus, défaut que n'ont pas les autres peupliers dont on a parlé. Il vient plus aisément que les autres dans les terrains secs. Son bois ne vaut pas le leur, et si on destine cet arbre à être émondé, il perd le caractère qui le rendoit agréable.

Le terme de « peuplomanie » qui est à rapprocher de la « plantomanie » que nous avons signalée, ou de « l'agromanie ²¹ » ou encore de la « jardinomanie ²² » revendiquée par le prince de Ligne, confère au peuplier d'Italie une place de choix parmi les modes de la seconde moitié du XVIII^e siècle. L'ampleur de cette peuplomanie qui concerne, apprend-on, presque toutes les provinces, semble extravagante ; est-elle exagérée ? Par ailleurs, ce que relate Rozier de l'utilisation du peuplier d'Italie en arbre d'alignement et des avatars de sa taille laisse supposer que l'arbre a donc d'abord été utilisé dans les jardins réguliers ou dans les parties régulières des jardins mixtes. Mais le texte n'apprend rien de plus précis sur la période concernée : « Il a été un temps en France... ».

Les débuts

Si ce peuplier n'est pas identifié dans la classification de Pitton de Tournefort, ni dans celle de Linné, Duhamel Du Monceau dans son *Traité des arbres et arbustes* de 1755, nous l'avons remarqué, en fait bien mention, mais brièvement parmi les peupliers noirs. Le peuplier de Lombardie est venu de cette région où l'on en fait, écrit-il, de superbes avenues ; il ajoute qu'on le plante dans des lieux marécageux et que cette variété est estimable, parce que ces arbres forment de belles pyramides, les branches étant rapprochées du tronc ²³.

Mais la publication qui va véritablement lancer cette peuplomanie est celle de Pelée de Saint-Maurice, membre de la Société royale d'agriculture de la généralité de Paris (bureau de Sens) *L'art de cultiver les peupliers d'Italie*, qui paraît en septembre 1762 ²⁴. La brochure d'une cinquantaine de pages qui fait l'apologie du peuplier d'Italie est le fruit, nous dit l'auteur, de son expérience et de visites de pépinières. Il atteste que cet arbre fait l'ornement du canal de Montargis et retrace son introduction en France ainsi : en 1745 un ingénieur en chef de l'armée, alors en Italie, en ramena cinq boutures au directeur du canal de M. le duc d'Orléans. Ce dernier en fit des pépinières considérables dans son domaine d'où furent tirés les peupliers qui bordent le canal. Pelée de Saint-Maurice poursuit : « Plusieurs seigneurs, encouragés par cet exemple, en ont fait des avenues magnifiques, qui sont prêtes à leur rendre la récompense de leurs soins ; en un mot, tous ceux qui le cultivent sont autant d'Apologistes qui parlent pour lui ²⁵ ». Il ajoute : « ce sont des prodiges qu'il faut voir pour se persuader ». Il cite cinq

21. Laurent-Benoit Desplaces, *Préservatif contre l'agromanie ou l'Agriculture réduite à ses vrais principes*, Paris, Jean-Thomas Hérisant, 1762.

22. « Pères de famille, inspirez la jardinomanie à vos enfants. Ils en deviendront meilleurs. Que les autres arts ne soient cultivés que pour embellir celui que je prêche. », Charles-Joseph de Ligne, *Coup d'œil sur Belœil et sur une grande partie des jardins de l'Europe*, Dresde, Whalter, 1795, volume 2, quatrième partie, deuxième paragraphe, Dresde.

23. H.-L. Duhamel Du Monceau, *op. cit.*, note 14, volume 2, p. 180.

24. Pelée de Saint-Maurice, *L'art de cultiver les peupliers d'Italie avec des observations sur le choix, la disposition des pépinières, leur culture, & sur celle des arbres plantés à demeure*, Paris, Veuve d'Houry, 1762.

25. *Ibid.*, p. vj.

pépinières où il est possible de voir ces prodiges et de se procurer des boutures : Montargis, Moret, Nemours, Gron proche de Sens, pour la généralité de Paris, et à Monbar [sic] en Bourgogne. Il ajoute : « M. le Marquis de Chambray cultive avec succès les Peupliers d'Italie à sa terre de Chambray proche Tillieres en Normandie ; il se fera un plaisir d'en donner des boutures aux personnes qui désirent se procurer cet arbre ²⁶ ».

Était-ce réellement la première introduction en France ? et par cette voie, de sang royal conférant des lettres de noblesse à l'arbre ? Le baron de Poederlé dans son *Manuel de l'arboriste et du forestier belgiques* ²⁷, en 1774, confirme en partie cette version : ce sont les Français qui l'introduirent depuis l'Italie en 1745, et son berceau fut les environs de Nemours et de Montargis où il a vu les plus vieux et les plus grands en 1769. Mais il ajoute que le marquis de Chambray lui a écrit en 1767 et revendique être le premier à l'avoir importé en France, après avoir été frappé, en 1749, par la beauté des allées constituées de ces arbres à Stupinigi ²⁸. Poederlé ajoute qu'en Lombardie, on l'appelle *Albero-pino* ²⁹ (*Ramacé* dans le Piémont), mais qu'un piémontais lui a affirmé qu'il y fut apporté de Lombardie, tiré du parc du marquis de Belgioso ³⁰. Nous restons dans le cercle de la noblesse. Mais Jean-Jacques Fillassier nous relate une version plus populaire dans son *Dictionnaire du jardinier français* de 1789 : « Cette espèce ne fut connue en France qu'à la fin de la dernière guerre d'Italie. Un officier français en apporta quelques boutures & les donna au nommé Bernard Hervy, natif de Vitry qui s'étoit établi à Moret. Il les planta dans ses pépinières, le long du canal dont il recevait le péage, & bientôt elles devinrent de grands arbres. Les pépiniéristes [sic] de Vitry, ses compatriotes, la plupart ses parens, ne tardèrent point à la cultiver aussi, & à la répandre dans toutes les provinces du Royaume ³¹ ». Cela serait donc par la voie des professionnels que ce peuplier aurait été diffusé. Mais il faut préciser que Fillassier faisait partie lui-même de cette profession, puisqu'il était le directeur de la pépinière de Clamart.

On se dispute donc la paternité de l'introduction et de la diffusion de ce peuplier lombard, et les récits diffèrent, sans surprise, selon l'origine sociale de l'auteur.

Il faut sans doute en conclure l'existence de plusieurs foyers de diffusion, mais une même origine, la Lombardie et une période d'introduction, située entre 1745 et 1750.

Quoi qu'il en soit, c'est la version de Pelée de Saint-Maurice qui va passer à la postérité.

En 1762, il n'est pas encore question de se procurer des arbres, mais seulement des boutures. Nous sommes au tout début de la peuplomanie et l'arbre planté en alignement dans des allées n'existe que dans quelques jardins. Cette utilisation occupe d'ailleurs peu Pelée de Saint-Maurice car son but est de convertir un grand nombre de particuliers de l'intérêt économique d'en former des pépinières. Pour les convaincre, il le compare aux autres peupliers. Il remarque à propos du peuplier blanc de Hollande qu'on l'a découvert depuis quelques années – qui donc ne saurait être le grisard de Hollande, utilisé depuis longtemps dans les jardins – et qu'« on en voit de très beaux au château d'Arpajon qu'on dit être tirés de la pépinière du Roule près Saint Cloud. Il y a aussi deux pépinières à Orléans ³² ».

Mais le meilleur des peupliers est bien le peuplier d'Italie ou de Lombardie. Ses feuilles ressemblent à celles du peuplier noir de France. Mais alors que ce dernier a des branches pendantes, est irrégulier dans son contour, développe un tronc souvent tortueux, a des feuilles d'un vert terne, une écorce grise qui sèche en vieillissant, le peuplier d'Italie a des branches droites et rapprochées de son

26. *Ibid.*, p. 38.

27. Eugène-Joseph-Charles-Gilain-Hubert d'Olmen baron de Poederlé, *Manuel de l'arboriste et du forestier belgiques*, Paris, Valade, 1774, p. 284-285.
28. Stupinigi, dans le Piémont, domaine de la maison de Savoie : la construction du pavillon de chasse par l'architecte Juarra commence en 1729 pour Vittorio Amedeo II, duc de Savoie et roi de Sardaigne (1675-1730).

29. Cette appellation est déjà mentionnée dans l'ouvrage de Jean-François Séguier sur la flore de Vérone et de ses environs, *Plantæ Veronenses...*, Vérone, typis Seminarii, 1745, tome 2, p. 267.

30. Famille des Barbiano de Belgioso, ducs d'Este.

31. Jean-Jacques Fillassier, *Dictionnaire du jardinier français*, Paris, Méquignon aîné, 1789, tome 2, p. 387-388.

32. Pelée de Saint-Maurice, *op. cit.*, note 23, p. 6.

tronc, forme une pyramide parfaite, est toujours droit, ses feuilles sont d'un beau vert foncé et son tronc d'un vert blanc et lisse jusqu'à la fin de sa croissance. Son bois est plus dur. Sa culture ne nécessite pas l'apport de fumier, ni d'arrosage particulier, seulement des labours, donc ni beaucoup de soins, ni beaucoup de dépenses. Il peut se développer dans des terrains secs. Et il se reproduit très facilement non seulement par bouture, mais et surtout par plançons ou plantards (grandes boutures). Enfin, la rapidité de sa croissance dépasse celle de tous les autres peupliers qui déjà sont réputés pour croître vite. En quinze ans, dans les bonnes terres, en vingt ans dans des terres médiocres, l'arbre est très gros et en état d'être coupé pour faire des planches, du bois de charpente. Un peuplier d'Italie atteint 100 pieds (plus de 30 mètres) alors que les autres 70 à 80. On peut le transplanter dès la quatrième année : il a atteint deux à trois toises (quatre à six mètres). Outre les pages qu'il consacre à la préparation du terrain pour la pépinière, les labours, l'espacement entre les peupliers, etc., l'auteur fait des calculs de rentabilité qui l'amènent à affirmer qu'un particulier avec 400 boutures, est sûr d'obtenir 15 à 16 000 livres au bout de quinze ans dans un terrain qui autrement ne vaudrait que 200 livres de principal, et que de dix livres de rentes, il en obtiendra plus de 1 000. Il prône même qu'on distribue gratuitement des boutures dans les villages : 60 boutures par feu suffiraient pour apporter l'abondance qui, de plus, serait répartie entre tous de façon égalitaire. Une phrase résume l'argumentaire : « Il réunit en lui l'utile et l'agréable, l'utile parce qu'il peut produire au bout de quinze ans plus de 40 livres à son Maître ; l'agréable, parce qu'il forme des avenues, & des quinconces de toute beauté ».

Immédiatement l'ouvrage va bénéficier d'une publicité par l'intermédiaire des gazettes et journaux. *L'Avant-coureur*, gazette hebdomadaire, dans sa rubrique agriculture du numéro du 4 octobre 1762, rend compte de l'ouvrage et le salue ainsi : « En voici un [ouvrage sorti d'une société d'agriculture] qui va augmenter nos richesses rurales, & pour l'auteur duquel on ne scauroit avoir trop de reconnaissance ». *Le Journal économique*, mensuel, dans son numéro de novembre 1762 publie un article intitulé « Mémoire sur la culture des peupliers d'Italie, tant en pépinière, que transplantés en pleine terre ³³ ». Il est anonyme, mais il est probable que l'auteur soit le marquis de Chambray. Il reprend l'argumentaire de Pelée de Saint-Maurice, mais ses commentaires contribuent à forger la légende :

Combien grands doivent être nos regrets de n'avoir pas connu plutôt les merveilleux avantages de la culture de cet arbre [...] Au reste ce qui doit flatter tout bon citoyen, c'est que tout porte à croire qu'un arbre aussi essentiel à nos besoins, se multipliera bientôt en ce Royaume au point d'en chasser toutes les autres espèces de peupliers. En effet, on compte déjà dans diverses provinces, et spécialement dans l'Orléanois, dans la Bourgogne, dans le Perche & dans la généralité de Paris diverses pépinières d'où l'on se fait un plaisir de procurer des boutures à tous ceux que des vues patriotiques engagent à en demander.

On peut encore citer Bolet qui publie en 1766 un ouvrage adressé aux seigneurs des États généraux de Bourgogne, *Essai sur la culture du mûrier blanc et du peuplier d'Italie* ³⁴. Même si la plus grande partie de l'ouvrage est consacrée au mûrier, l'auteur reprend pendant une dizaine de pages les éléments développés par Pelée de Saint-Maurice et surenchérit : on en a vu qui au bout de douze ans avaient dix pieds de diamètre et 80 de haut ; on prétend que 30 arpents plantés de cet arbre peuvent rendre en quinze ans 80 à 100 000 livres. La dureté de son bois permet d'en faire des mâts de bateaux. Et l'auteur voit dans cet arbre le moyen le moins onéreux pour assécher les marais et propose lui aussi l'établissement d'une pépinière publique dont il calcule le coût et la rentabilité.

33. *Journal économique*, novembre 1762, p. 496-509.

34. Louis-Magdeleine Bolet, *Essai sur la culture du mûrier blanc et du peuplier d'Italie, et les moyens les plus sûrs d'établir solidement et en peu de temps le commerce des soies*, Dijon, Lagarde, 1766, p. 103 et suiv.

Cet enthousiasme ne peut être compris si on ne le situe pas dans le cadre des recherches théoriques et des expériences menées depuis le début des années 1750 pour l'amélioration de l'agriculture en France. Une des voies proposées passe par une meilleure connaissance des végétaux et, plus particulièrement de nouveaux végétaux étrangers. Les vertus attribuées au peuplier d'Italie sont l'écho de propositions émises par d'autres auteurs pour le développement de l'agriculture. Il faut augmenter les surfaces cultivées : défrichons et plantons le peuplier d'Italie qui pousse même dans des terrains secs et de médiocre qualité ; il est aussi puisque peuplier, donc arbre aquatique, l'arbre idéal pour l'assèchement des marais. Il peut également, par sa croissance prodigieuse, contribuer à la lutte contre la « disette » de bois – bois de chauffage, de charpente – et même résoudre les problèmes de la marine royale ! Ne va-t-il pas aussi apporter l'abondance dans les villages et éloigner la misère des campagnes ? Enfin, il est consensuel puisqu'il convient à la fois aux seigneurs et aux paysans. Il devient l'arbre de l'aisance économique et du bonheur social.

Ces auteurs qui disent témoigner, directement ou indirectement, d'expériences et de succès ont-ils été écoutés et suivis ? La perspective de faire passer une rente de 10 à 1 000 livres a très certainement été un argument décisif³⁵.

Le plein essor

Le *Journal économique* dans son numéro de mai 1767³⁶ annonce la bonne nouvelle : la réédition de l'ouvrage de Pelée de Saint-Maurice. Ainsi débute l'article : « Cette instruction sur les peupliers parue la première fois en 1762 fut généralement accueillie & généralement répandue. Quoique l'édition fut épuisée, & que dans l'intervalle on eut imprimé d'autres traités sur cet objet important, ils n'ont point fait oublier celui de M. de Saint-Maurice ; on l'a redemandé avec instance, & l'ardeur du public ne s'est pas ralentie, malgré les retardements qu'ont causés les fréquents voyages & les occupations de l'Auteur ».

Cette deuxième édition est augmentée d'une trentaine de pages³⁷. L'auteur s'attarde plus longuement sur les différentes espèces et variétés et aborde l'usage médicinal des peupliers, mais ce sont deux autres nouveaux chapitres qui nous éclairent sur l'étendue de la peuplomanie.

Dans le premier, après des considérations sur la différence de nature des sols trop riches chez les marchands d'arbres qui sont à l'origine de non reprises, Pelée de Saint-Maurice donne d'autres explications au défaut de succès des plantations :

Depuis que nous avons fait connoître le peuplier d'Italie, quantité de Marchands ont profité de la confiance des Cultivateurs qui leur ont demandé des boutures & ont porté l'avidité jusqu'à leur vendre chèrement des branches de peupliers de France pour celles de peupliers d'Italie ; c'est une faute pour laquelle l'ignorance ou le désir de gagner, les fait souvent tomber. Nous avons nous-mêmes reçu des peupliers du Canada pour des peupliers de la Caroline, des peupliers noirs pour des peupliers liards de Virginie. D'autres qui avoient des peupliers d'Italie, dans la crainte que pendant l'hiver on ne leur enlevât des boutures, les ont coupés dès l'Automne, les ont conservées dans les caves, & sous les hangars, & les ont vendus au printemps, à moitié sèches ... Nous en avons vu sortir des pépinières, qui dans toute leur hauteur avoient la partie exposée au soleil, jaune et gangrénée ; et cependant on tiroit de ces arbres des boutures qu'on vendoit encore fort

35. Faire fortune avec le peuplier est un thème qui réapparaît au xx^e siècle, avant la guerre de 1914 puis dans les années vingt. Parmi les publications, citons l'ouvrage de L. Breton-Bonnard, *Création d'une fortune par le peuplier*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1929.

36. *Journal économique*, mai 1765, p. 193-207.

37. Pelée de Saint-Maurice, *L'art de cultiver les peupliers d'Italie avec des observations sur les différentes espèces et variétés de peupliers ; sur le choix, la disposition des pépinières, leur culture, & sur celle des arbres plantés à demeure*, Paris, Veuve d'Houry, 1767.

38. Pelée de Saint-Maurice, *ibid*, p. 23-24.

chère et que le Cultivateur plantoit avec grand soin [...] Les boutures des peupliers de France ont donné des arbres courts, tortueux, faibles et mal venans ; les autres ont péri en partie, & l'on a rejeté sur le Cultivateur les fautes qui devaient tomber sur le Marchand ³⁸.

Pelée de Saint-Maurice fait ensuite état de nombreuses plaintes qu'il a reçues : escroqueries et vols de boutures sont bien la preuve que la peuplomanie a gagné un large public. Il précise qu'il ne donne plus de liste de pépinières comme dans la première édition car elles sont trop nombreuses ³⁹, mais indique une pépinière « considérable » à Sens, tenue par le sieur Sauvalle et protégée par le Bureau d'agriculture. Il plaide pour qu'on confie l'établissement de pépinières (pas seulement de peupliers) à des citoyens choisis dans les Bureaux d'agriculture, donc « zélés et compétents ». Les données chiffrées des pépinières de Vitry que Michel Traversat a collationnées confirment que les peupliers d'Italie n'y sont pas cultivés avant les années 1760 ⁴⁰.

C'est sans doute aussi pour lutter contre ces aléas et amplifier la diffusion de ce peuplier que paraît dans *L'avant-Coureur* du 19 octobre 1767 un article intitulé « Plants d'arbres étrangers » par lequel on apprend que M. d'Aubenton ⁴¹, maire et subdélégué de Montbard, s'est appliqué à multiplier trois espèces d'arbres étrangers, et qu'il les vend à des prix très avantageux dont le peuplier d'Italie, huit sols pour un arbre de neuf à dix pieds ⁴².

La peuplomanie dans le jardin régulier

Pelée de Saint-Maurice aborde la question des peupliers en tant qu'arbre d'ornement, et nous ramène ainsi côté jardin. L'auteur reconnaît que le peuplier de Caroline qu'il envisage être le même que le peuplier du Canada, donne un beau couvert et qu'on en fait de fort belles avenues. Mais du point de vue de l'ornement, il donne encore la préférence au peuplier d'Italie en y consacrant un chapitre ⁴³. Le raisonnement est relativement simple. Le marronnier a été utilisé longtemps pour la décoration des jardins, mais comme il salit continuellement les allées, on lui a préféré le tilleul de Hollande parce qu'il prend facilement les formes qu'on veut lui donner et qu'il fait un beau couvert. Mais le tilleul est un arbre lent, et l'effet est beau lorsqu'il est taillé au croissant, entraînant des dépenses considérables quand les avenues et les jardins sont étendus. Alors que le peuplier d'Italie est naturellement de forme pyramidale, ne demande ni taille, ni tuteur, ni treillage. Il est donc à utiliser dans les avenues, pour border les chemins, les étangs, les canaux et pour couper les prairies. L'auteur le préconise aussi pour regarnir les bosquets : « il garnit fort bien lorsqu'on le coupe par le pied ; nous l'avons vu employé avec succès dans les bosquets du château de Choisy-le-Roi & dans beaucoup d'autres ». Il fait très bien aussi dans les percées des bois : les percées entières de taillis de cette espèce sont magnifiques.

39. Différents avis avaient parus dans la presse pour signaler l'existence de pépinières comme celle d'Étienne Guiné, à Sens. « Avis sur une pépinière de peupliers d'Italie », *Gazette du commerce, de l'agriculture et des finances*, 7 décembre 1765, p. 436.

40. M. Traversat, *op. cit.*, p. 276-277. Les quantités des peupliers, sans distinction de variétés, sont en progression : 2 780 pour la décennie 1760, 4 332 pour les années 1770 et 7 575 pour les années 1780 (données lacunaires pour cette dernière décennie), mais elles sont assez faibles au regard d'autres arbres. Il faut sans doute l'interpréter comme la preuve que l'arbre est aussi produit en nombre par les pépinières des Généralités et par des particuliers qui recherchent des revenus d'appoint, si ce n'est la fortune.

41. Il s'agit de Pierre Daubenton, neveu de Louis-Jean-Marie. Parmi les pépinières citées en 1762 par Pelée de Saint-Maurice, il y avait celle de Montbard : probablement celle de Daubenton.

42. Nous ne connaissons pas les prix de vente au cours des années 1760-1770. Bruzeau, en 1786, facture des peupliers de taille équivalente à 20 sols (une livre) pièce, Jouette en 1785 les vend à 40 sols (pas de taille précisée, sauf quand ils sont qualifiés de très gros et coûtent alors six livres).

43. Pelée de Saint-Maurice, *op. cit.*, chapitre IV : « Le peuplier d'Italie considéré comme un arbre d'ornement dans les parcs, les avenues, les bosquets, sur les bords des canaux, dans les prairies, dans les percées des bois ; préférence qu'il doit avoir sur le tilleul & sur la charmille, à cause de la rapidité de ses progrès ».

Mais remplacer le tilleul ne semble pas encore suffisant pour Pelée de Saint-Maurice, puisqu'il poursuit en expliquant qu'on a employé jusqu'à présent la charmille pour faire des allées dans les jardins, mais que cet arbre vient encore plus lentement que le tilleul, et qu'il lui faut un treillage, le tailler au moins deux fois par an, etc. Le peuplier d'Italie doit donc être utilisé pour les allées, les cabinets, les palissades. Suivent des recommandations sur la manière de planter et des témoignages :

Nous avons vu des particuliers qui ont mis en pépinière des plantards de peupliers d'Italie, qui les ont coupés à huit pieds sur terre de hauteur, en tête de saule, qui ont élagué soigneusement les petites branches qui sortaient du corps de l'arbre pendant la première année, et qui les ont plantés en quinconce dès l'année suivante pour avoir du couvert ; ces particuliers ont très bien réussi. On pourrait mettre en place des plantards coupés de cette manière dessous dans un Jardin [...] on serait sûr d'avoir un bosquet dès la première année ; c'est une manière de jouir promptement, & qui convient à beaucoup de personnes.

Un autre chapitre aborde en détail la culture du peuplier en taillis et en futaie. Des suggestions de l'auteur, retenons trois points :

Premièrement, « C'est une manière de jouir promptement, & qui convient à beaucoup de personnes » : le peuplier entre ainsi dans le débat sur la jouissance immédiate et en devient un de ses paradigmes, comme l'atteste le baron de Tschudi qui, avant la traduction complète du *Dictionnaire des jardiniers* de Philip Miller⁴⁴, traduit la partie consacrée aux conifères en y ajoutant ses propres expériences en matière de résineux. On y lit : « Nous sommes dans un siècle où l'on veut jouir, & où l'intérêt du moment est presque toujours le plus fort [...] Depuis quand & par quelle funeste apathie consent-on à mourir tout entier, à ne laisser aucune trace de son existence ? [...] Et s'il ne faut être que citoyen pour être flatté d'avoir augmenté la masse d'une production utile, à plus forte raison un père de famille doit-il l'être, de penser qu'un jour ses enfants trouveront dans une coupe de bois planté par lui, une somme qui servira à leur avancement, & qui sera peut-être nécessaire au rétablissement de leur fortune. » Et il veut convaincre de leur erreur « les personnes qui passent leur vie à dire qu'elles ne plantent pas de crainte de ne pas jouir, ou qu'elles ne veulent planter que des Peupliers⁴⁵ ».

Deuxièmement, l'utilisation du peuplier d'Italie en arbre d'alignement. L'abbé Rozier en a témoigné dans l'article que nous avons cité. De nombreux documents l'attestent comme un plan de Montgeoffroy, près d'Angers, vers 1775 (fig. 9) : sur les trois allées qui conduisent à l'avant-cour, l'une est bordée de peupliers, l'autre de léards ; Dominique Letellier a identifié les peupliers comme étant d'Italie et les léards comme des peupliers noirs locaux⁴⁶. Un autre témoignage est donné par Antoine-Nicolas Dézallier d'Argenville dans la première édition de 1755 de son guide⁴⁷. Au cours de sa description de Liancourt il signale un grand pré carré de 100 arpents « qu'entoure un double rang de canaux & de peupliers venant de Flandre, où on les nomme Grisards. Il y avoit auparavant de très beaux ormes. Louis XIV s'y promenant en 1698 avec le Duc de Liancourt, les admira, & parut les souhaiter pour son artillerie. Le Duc les fit couper, & les envoya au Roi qui lui fit venir à la place ces peupliers ». Le texte est identique dans la réédition de 1762, mais dans celle de 1768, ce sont des peupliers de Lombardie⁴⁸. On peut voir dans ce changement l'illustration de ce qu'écrivait Rozier – le peuplier d'Italie, en pleine peuplomanie, prend la place d'autres peupliers. Les grisards offerts par Louis XIV,

44. Philip Miller, *Dictionnaire des jardiniers*, traduit de l'anglais sur la 8^e édition, Paris, Guillot, 1785. La première édition, *The Gardener's Dictionary*, date de 1734.

45. Louis-Théodore de Tschudi, *Traité des arbres résineux conifères, extrait et traduit de l'anglais de Miller, avec des notes, observations & expériences*, Metz, J. Collignon, 1768, p. 156.

46. Dominique Letellier, « Du papier au parterre », 303, *Arts, recherches et créations*, XL, 1^{er} trimestre 1994, p. 52. Le jardin à l'époque appartient à Louis-Georges Érasme, maréchal de France et gouverneur de Strasbourg.

47. Antoine-Nicolas Dézallier d'Argenville, *Voyage pittoresque des environs de Paris ou description des maisons royales, des châteaux & autres lieux de plaisance situés à quinze lieues aux environs de cette ville*, Paris, De Bure l'aîné, quatre éditions : 1755, 1762, 1768 et 1779.

48. A.-N. Dézallier d'Argenville, *op. cit.*, 1768, p. 444.

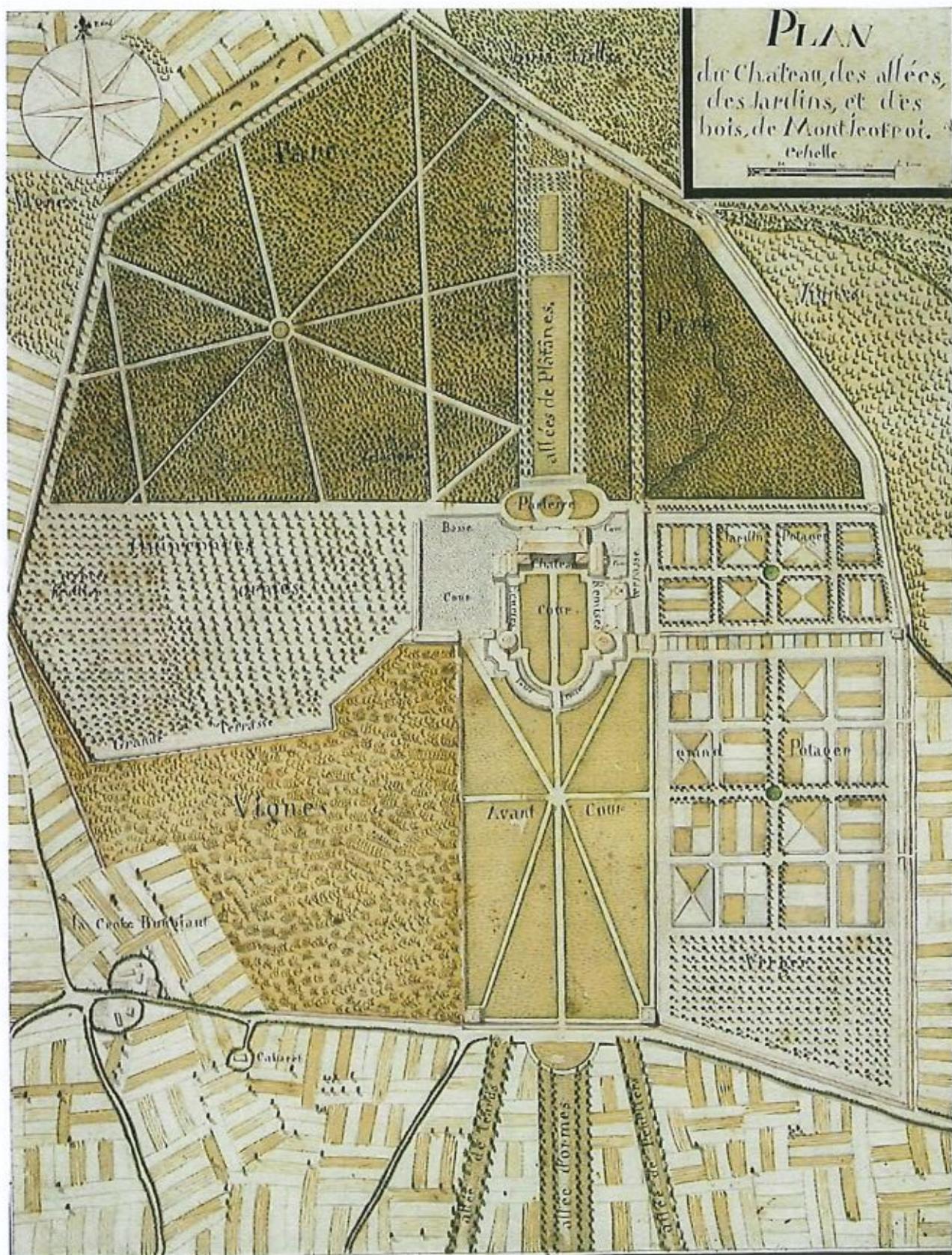


Fig. 9. Allées plantées de peupliers à Montgeoffroy (Maine-et-Loire), 1775, plume et lavis, (archives privées), cl. Bruno Rousseau (conseil général du Maine-et-Loire, service de l'inventaire du patrimoine).



Fig. 10. Alignement de peupliers d'Italie ? Marquis d'Argenson, « Le parterre d'eau de Segrez » à Saint-Sulpice de Favières (Essonne), (Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, Ms 6164, folio 89), cl. BnF-Arsenal.



Fig. 11. Henri-Louis Duhamel Du Monceau, *La physique des arbres, où il est traité de l'anatomie des plantes et de l'économie végétale*, Paris, H.-L. Guérin et L.-F. Delatour, 1758, vol. 1, p. j., repro. de l'auteur.

quant à eux, posent la question de la part du peuplier dans les alignements ou par exemple dans les quinconces des jardins réguliers du XVIII^e siècle.

Troisièmement, l'utilisation dans les quinconces du peuplier coupé à huit pieds de haut, taillé « comme une tête de saule » et dont on a coupé les branches qui sortaient du tronc : c'est sans doute l'élément le plus surprenant de ce texte car il ne s'agit plus alors de ce peuplier pyramidal, reconnaissable parmi tous. Serait-ce l'explication de la remarque du régisseur de Méréville : nous avons laissé toutes les branches aux peupliers ? Mais peut-être cette remarque concerne-t-elle, au contraire, l'abandon d'une technique de transplantation consistant à couper les branches du bas pour qu'un arbre reprenne mieux. Technique qui ne posait pas de problème tant que les arbres étaient taillés dans les jardins réguliers, mais qui n'était plus acceptable dès lors que l'on voulait conserver le port libre et naturel de l'arbre.

Des peupliers taillés pour former des couverts, il est sans doute très difficile d'en reconnaître dans l'iconographie. Mais l'incertitude existe aussi dans de nombreux cas où s'il s'agit bien de peupliers d'Italie, les branches du bas auraient été coupées – peut-être parce que ce sont ces branches les plus longues qui sont prélevées pour faire les plantards. Parmi les aquarelles que le marquis d'Argenson fait de son jardin de Segrez (Saint-Sulpice-de-Favières, Essonne), celle du bassin (fig. 10) nous montre des peupliers qui pourraient être d'Italie dont les branches du bas auraient été prélevées, peut-être pour une raison purement esthétique afin de remonter les couronnes ; mais l'aquarelle date de 1751 : d'où le marquis aurait-il tiré ces arbres ? directement de Lombardie ? fut-il un des tout premiers à bénéficier de boutures du duc d'Orléans ? Les mêmes questions peuvent être posées à propos d'autres gravures des années 1750 :

- celle qui figure en bandeau de l'introduction de *La physique des arbres* de Duhamel Du Monceau⁴⁹ en 1758 (fig. 11).

- celles qui illustrent *L'histoire naturelle* de Buffon comme « Le chien turc et le chien turc métis », (fig. 12 et 13) ou encore « La pipistrelle » (fig. 14).

À notre connaissance, les jardins représentés par ces trois gravures n'ont pas été identifiés, si tant est qu'il s'agisse de jardins réels. Mais Duhamel Du Monceau et Buffon peuvent bien avoir été parmi les premiers en France à connaître le peuplier d'Italie et faire partie des « apologistes ».

49. Henri-Louis Duhamel Du Monceau, *La physique des arbres, où il est traité de l'anatomie des plantes et de l'économie végétale*, Paris, H.-L. Guérin et L.-F. Delatour, 1758.

Quant aux peupliers en quinconce, nous pensons en reconnaître, mais lorsque leur port est laissé intact (fig. 15).

Les éléments de la seconde édition de Pelée de Saint-Maurice vont être repris par différents auteurs compilateurs comme Buc'hoz dans son *Dictionnaire universel des plantes, arbres et arbustes de la France* paru en 1770. Les publications sur le peuplier d'Italie vont se poursuivre jusqu'à la fin du siècle. Il peut s'agir de réponses aux questions des Académies ou de diverses sociétés. Henriquez répond ainsi à la question mise au concours par la Société royale des arts et des lettres de Metz de 1788 : *Mémoire sur les moyens de multiplier les plantations de bois, sans trop nuire à la production de subsistance*⁵⁰ : comment développer la sylviculture sans nuire aux pâturages, ni aux cultures vivrières. Il propose le peuplier d'Italie en bord de pré, dont ni l'ombre modeste, ni la racine pivotante ne pourront nuire à la qualité du pâturage. De Scevole en 1791 loue ce même arbre pour regarnir les bois dans les vallées humides et le place comme le baron de Tchudi, dans le débat sur la jouissance immédiate, mais sans condamner cette dernière :

Cet arbre qu'on cultive en France depuis peu d'années, & que j'appellerois volontiers le roi des végétaux, si une taille haute & majestueuse suffisoit pour mériter ce titre, nous a été apporté fort à propos, pour nous dédommager de nos pertes, avec bien peu de dépense de notre part, & sans nous faire beaucoup attendre. Dire à des hommes, dont la vie est si courte, & l'empressement de jouir est si grand, semez des glands, des châtaigniers, des faines, & par ce moyens vous vous procurerez autant de bois que vous voudrez, ce seroit parler à des sourds. Peut-être s'en fera-t-on mieux écouter en leur disant : Plantez des peupliers qui viennent de boutures si promptement, si facilement, des peupliers qui vous formeront des allées délicieuses ; des peupliers qui donneront un très grand prix à des terrains, dont auparavant vous ne pouviez tirer aucun produit ; des peupliers enfin, qu'il vous serait libre de couper & de vendre trois ou quatre fois au cours de votre vie. À un pareil discours, vérifié par une expérience constance & sûre, quel est l'homme sensé, quel est le père de famille, dans ce tems sur-tout où nous n'avons rien de mieux à faire, que de tirer de nos biens fonds le meilleur parti possible, ne se mettra pas en devoir de faire de pareilles plantations⁵¹ ?

Enfin, dernier exemple qui illustre l'imagination des auteurs, un article de 1788 signé d'un Daubenton que nous ne sommes pas parvenu à identifier, « Disposition des arbres pour qu'ils aient un

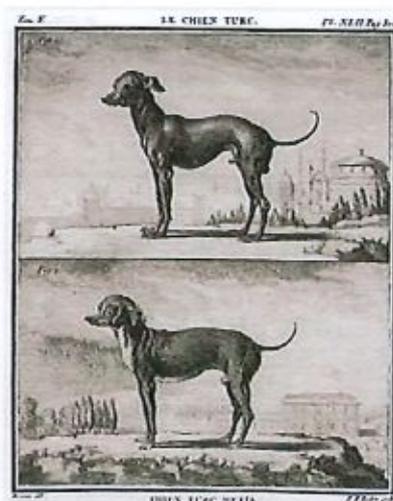


Fig. 12. « Le chien turc et le chien turc métis », Georges-Louis Leclerc de Buffon, *Histoire naturelle générale et particulière*, Paris, Imprimerie royale, 1755, tome V, pl. XLII, gravure de Sève, repro. de l'auteur.



Fig. 13. « Le chien turc et le chien turc méris » (détail) repro. de l'auteur.



Fig. 14. « La pipistrelle », Georges-Louis Leclerc de Buffon, *Histoire naturelle générale et particulière*, Paris, Imprimerie royale, 1760, tome VIII, pl. XIX, gravure de Buvée l'Américain, repro. de l'auteur.

50. Jean Henriquez, *Mémoire sur les moyens de multiplier les plantations de bois, sans trop nuire à la production de subsistance*, Reims, Jeune-homme, 1789. L'auteur se présente comme associé des académies de Metz, Châlons et Arras, Procureur du roi et de S. A. S. Mgr le Prince de Condé, à Dun-en-Clermontois.

51. De Scevole, « Conseils sur les moyens & la manière de regarnir les bois & forêts, & de réparer les dégradations qu'ils ont éprouvées », *Bibliothèque physico-économique instructive et amusante*, 1791-1792, p. 165-166.

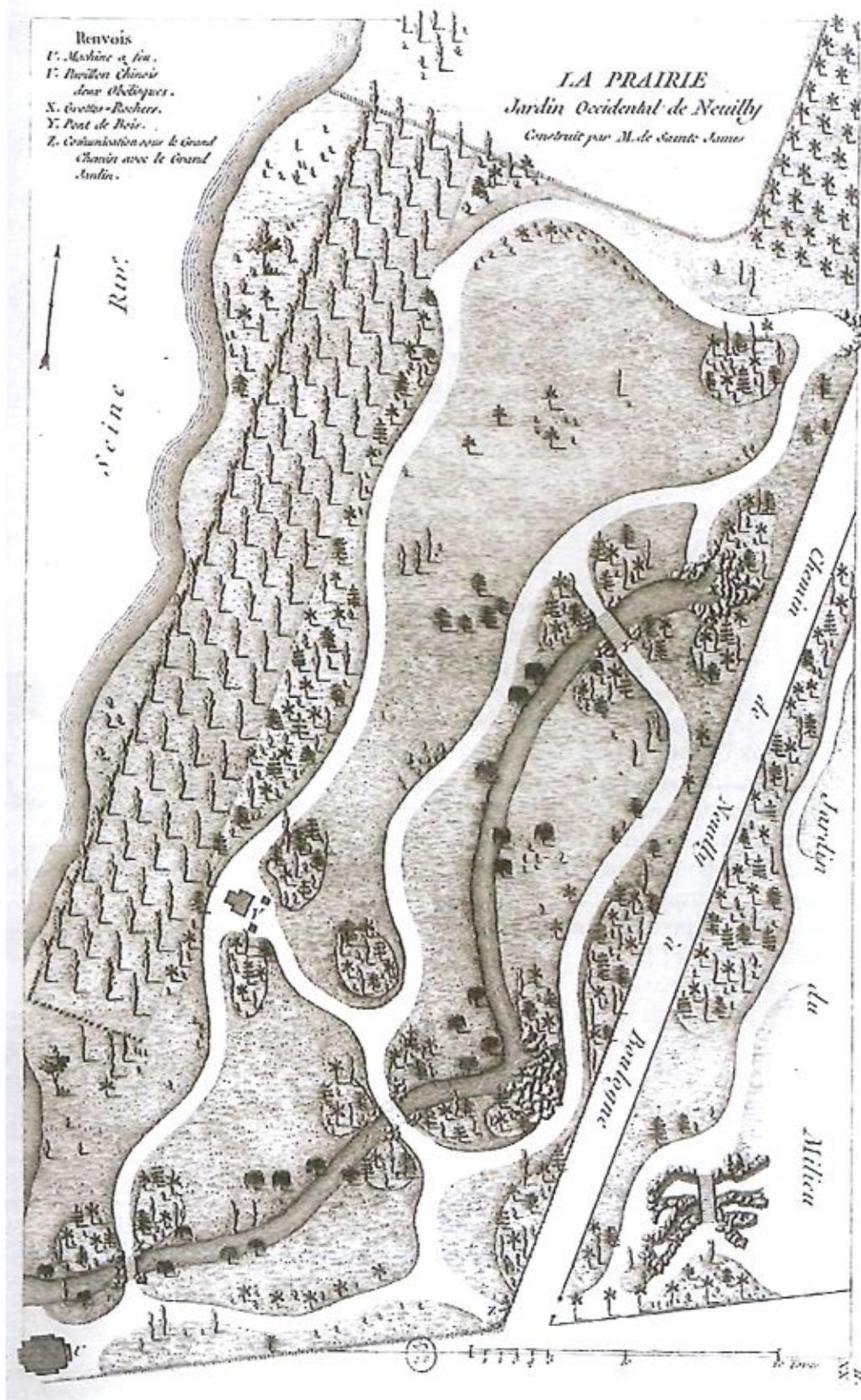


Fig. 15. « Jardin de Monsieur de Saintes-James, Neuilly ». Georges-Louis Le Rouge, *Jardins anglo-chinois ou Détails des nouveaux jardins à la mode*, Paris, chez Le Rouge, 1788, cahier XX, planche 11, repro. de l'auteur.

plus grand accroissement & plus de fruits⁵² ». La proposition a pour but d'augmenter la production de feuillage des arbres pour la nourriture des bestiaux et celle des fruits des arbres fruitiers, tout en restreignant la surface plantée. Le schéma de plantation (fig. 16) est celui d'un quinconce qui mêle des arbres de quatre hauteurs différentes. Le premier exemple donné par l'auteur est le suivant : peupliers de Caroline pour les arbres nains, peupliers de Canada pour les arbres à basse tige, peupliers ypréaux pour les arbres à tige moyenne et peupliers d'Italie pour les arbres à haute tige.

Fin de la peuplomanie

Quand cette peuplomanie se termine-t-elle réellement ?

Le baron de Poederlé, dès 1774, dans son *Manuel de l'arboriste et du forestier belgiques*, tout en reconnaissant l'intérêt ornemental de l'arbre, avait émis des réserves sur les qualités attribuées à ce peuplier dont tout le monde parlait⁵³. Dubet la même année, dans un article intitulé « Observations sur les plantations des grandes routes », outre qu'il nous montre que la peuplomanie a gagné les routes, développait les mêmes arguments, mais de façon plus polémique :

Le peuplier d'Italie est l'arbre décidément à la mode [...] Et le voyageur instruit et sans prévention pour le goût national, est fort étonné de rencontrer cet arbre indistinctement placé le long des grandes routes dans les positions les plus disparates. Je citerais plusieurs exemples de cette faute singulière, si je ne craignais de déplaire aux Directeurs de ces ornemens modernes ; mais j'ose dire qu'il est humiliant pour la nation de s'être aveuglément livrée à la manie de ces plantations, avant d'avoir consulté la nature, & sans calculer les lacunes subies qui en résulteront, ni les dépenses que les remplacements occasionneront. Le goût dominant m'interdit également toute discussion sur les qualités intrasèques du Peuplier d'Italie, comparées à celles de notre Peuplier françois. J'espère en bon citoyen, que le dernier se relèvera un jour avec honneur de la proscription où l'étranger paroît l'avoir réduit⁵⁴.

Une dizaine d'années plus tard, c'est-à-dire avec un recul d'environ trois décennies après les premières plantations, les bilans négatifs vont se multiplier.

Fougeroux de Bondaroy, neveu de Duhamel Du Monceau dont il a hérité du domaine de Denainvilliers, fait le point sur les peupliers plantés par son oncle 30 à 40 ans plus tôt et relate ses propres expériences sur l'emploi de ces arbres, dans un mémoire lu à la Société royale d'agriculture de Paris en 1786⁵⁵. « Des écrits périodiques en ont fait les plus grands éloges, & ont annoncé prématurément le profit qu'on en pouvait espérer pour la France, si on s'adonnait à sa culture ; mais tel est le mérite de ces forces d'écrits qu'ils ne supposent presque jamais dans celui qui les édite, qu'une imagination facile ; plus ils sont faits avec le feu dans le cabinet, plus ils deviennent dangereux, en ce qu'ils séduisent par la diction, & qu'ils se trouvent trop souvent démentis par l'expérience ». Après avoir exposé différentes expériences montrant que cet arbre est mou et absorbe trop l'humidité, il conclut : « Il résulte de cet examen entièrement opposé aux résultats des dissertations publiées sur le peuplier de Lombardie, que si cet arbre est d'un coup d'œil agréable, il ne paraît réunir aucune autre qualité, du moins relativement à l'emploi de son bois ».

52. *Bibliothèque physico-économique instructive et amusante*, 1788-1, p. 154-161.

53. Le baron de Poederlé se fondant sur des planches d'un peuplier planté en 1756 et exploité en 1770 que lui avait envoyées le subdélégué de Montargis, restreignait sa possible utilité aux couvertures en ardoises, à des petits ouvrages de sculpture et à des sabots. E.-J.-Ch. d'Olmen baron de Poederlé, *op. cit.*, note 26, p. 285-286.

54. *Journal de l'agriculture, du commerce, des arts et des finances*, août 1774, p. 91-92.

55. A.-D. Fougeroux de Bondaroy, *Mémoire d'agriculture*, *op. cit.*, note 15, p. 84-86.

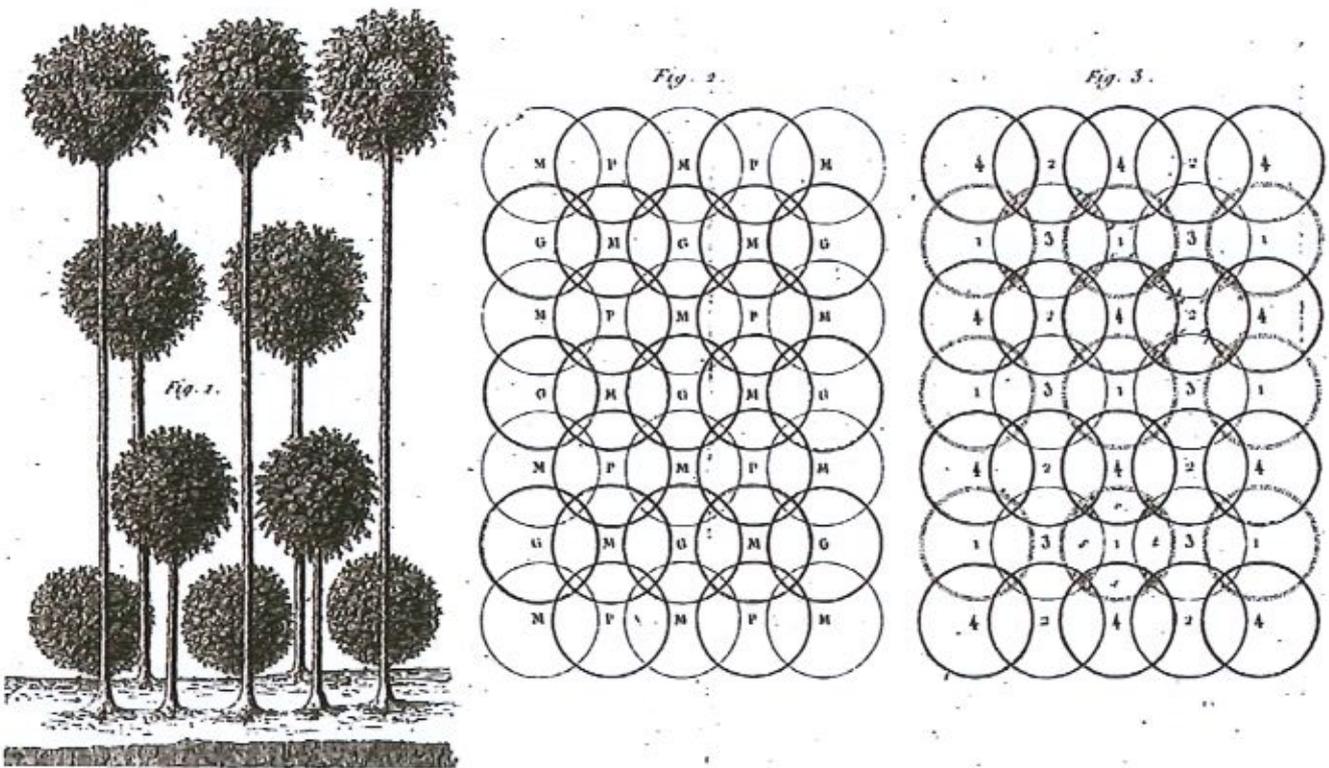


Fig. 16. Dessins illustrant l'article intitulé « Disposition des arbres pour qu'ils aient un plus grand accroissement & plus de fruits », *Bibliothèque physico-économique instructive et amusante*, 1788-1, p. 154-161.

Mais si dans les années 1780 la cause est entendue pour ces agronomes et botanistes comme elle l'est également, nous l'avons vu, pour Rozier, il faut attendre les premières décennies du XIX^e siècle pour que le peuplier ne soit plus considéré comme un arbre prodigieux⁵⁶. Les esprits vont alors se tourner vers les possibles exploitations sylvicoles d'arbres américains (dont le peuplier du Canada). L'article consacré aux peupliers, signé par Loiseleur Deslongchamps, dans le *Dictionnaire des sciences naturelles* de Cuvier de 1826 semble sonner le glas : « On est un peu revenu aujourd'hui de l'enthousiasme qu'on a eu pour cet arbre et on n'en plante plus autant. On a reconnu que son bois, quant à l'usage qu'on en pouvait faire dans la menuiserie ou pour les constructions, était inférieur à celui du peuplier noir⁵⁷ ».

Fin de la peuplomanie dans la sylviculture, mais côté jardin, le peuplier d'Italie est encore très présent, dans l'iconographie et dans les traités comme celui de Lalos, *De la composition des parcs et jardins pittoresques*⁵⁸. Sans doute parce que l'arbre était toujours disponible en nombre dans les pépinières des professionnels comme chez les particuliers, mais peut-être aussi parce que cet auteur participe encore à l'esthétique et à la symbolique des jardins du siècle passé.

L'argument de la croissance rapide de cet arbre a certainement été déterminant : jouir sans attendre de son jardin est bien la préoccupation primordiale des propriétaires. Cet élément est

56. Citons toutefois parmi les témoignages encore élogieux de cultivateurs : Duteils, propriétaire-cultivateur à Marsal (Meurthe), « Du peuplier d'Italie », *Bibliothèque physico-économique instructive et amusante*, n° VIII, prairial an XII, p. 78-80 et Le Carlier de Trolly, près Coucy, « Sur le peuplier d'Italie », *Bibliothèque physico-économique instructive et amusante*, n° IX, messidor an XII, p. 150-155. Ou encore Philibert-Charles-Marie Varenne de la Fenille dans son « Essai sur la qualité comparée des bois », *Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, publiés par la Société royale d'agriculture de Paris*, automne 1787, p. 44-54.

57. Frédéric Cuvier (éd.), *Dictionnaire des sciences naturelles*, Paris, Le Normant et Strasbourg P.-G. Levrault, 1816-1830, t. XXXIX, p. 354.

58. Jacques Lalos, *De la composition des parcs et jardins pittoresques*, Paris, l'auteur, 1817, 1821 et 1832.

certainement exacerbé chez Laborde : il a plus de 60 ans lorsqu'il achète la seigneurie de Méréville, et comme pour son jardin précédent de La Ferté-Vidame, il s'agit d'exprimer de façon ostentatoire sa réussite sociale, lui qui était issu d'une famille pauvre du Béarn.

La multiplication de cet arbre, de façon massive, dès la fin des années 1760 et l'attrait pour la nouveauté n'expliquent qu'en partie sa présence dans les jardins pittoresques. Un des principes de leur composition est la variété : de ce point de vue, les peupliers sont certainement précieux par les différents verts de leurs feuilles pour contribuer à accroître la palette des verts dans le jardin. La forme pyramidale et géométrique du peuplier d'Italie, tant appréciée dans le jardin régulier et ses structures d'alignement, l'est désormais parce qu'il permet de jouer sur la variété des formes et des hauteurs des arbres dans la composition des massifs. Variations des couleurs et des formes sont revendiquées dans plusieurs traités de jardin, ainsi que par l'abbé Delille, dans son poème didactique, *Les Jardins* :

Ainsi que des couleurs et les formes amies
 Connaissez les couleurs, les formes ennemies.
 Le frêne aux long rameaux dans les airs élancés
 Repousserait le saule aux longs rameaux baissés ;
 Le vert du peuplier combat celui du chêne ;
 Mais l'art industrieux peut adoucir leur haine,
 Et, de leur union médiateur heureux,
 Un arbre mitoyen les concilie entre eux ⁵⁹.

Un autre grand principe consiste en la succession de scènes de caractère différent, où chacun des éléments doit contribuer au caractère de la scène, y compris le végétal : que peut donc alors exprimer le peuplier d'Italie et peut-il même encore porter un discours spécifique s'il figure dans (presque) tous les tableaux du jardin ?

La simplicité de la pastorale ?

Les poètes et les concepteurs de jardins n'ont pas attendu le peuplier d'Italie pour chanter le peuplier des campagnes, des bords de l'eau, du bonheur de la vie simple et champêtre. Claude-Henri Watelet termine son *Essai sur les jardins* ⁶⁰, par la description de son propre jardin, le Moulin-Joli, qu'il avait créé une vingtaine d'années auparavant. Dans les toutes dernières pages, Watelet fait parler ses arbres poètes et plus particulièrement des peupliers « antiques » qui portent les traces et la mémoire de l'histoire naturelle, météorologique du lieu :

On y trouve de l'ombre, des bancs et des promenades agréables, mais elles sont quelquefois couvertes par la rivière ; aussi les peupliers antiques qui les ombragent, portent sur leur écorce des marques de différentes inondations, qui ne les ont point empêchés d'élever leur cime dans les airs. Cependant l'un d'entre eux, plus sensible à ces accidents que les autres, s'exprime ainsi :

Dans ces climats, plus d'un orage
 A troublé le ciel et les cœurs.
 L'onde, franchissant son rivage,

59. Jacques Delille, *Les jardins ou l'art d'embellir les paysages*, Paris, Valade, 1782, chant II.

60. Claude-Henri Watelet, *Essai sur les jardins*, Paris, Prault, 1774.

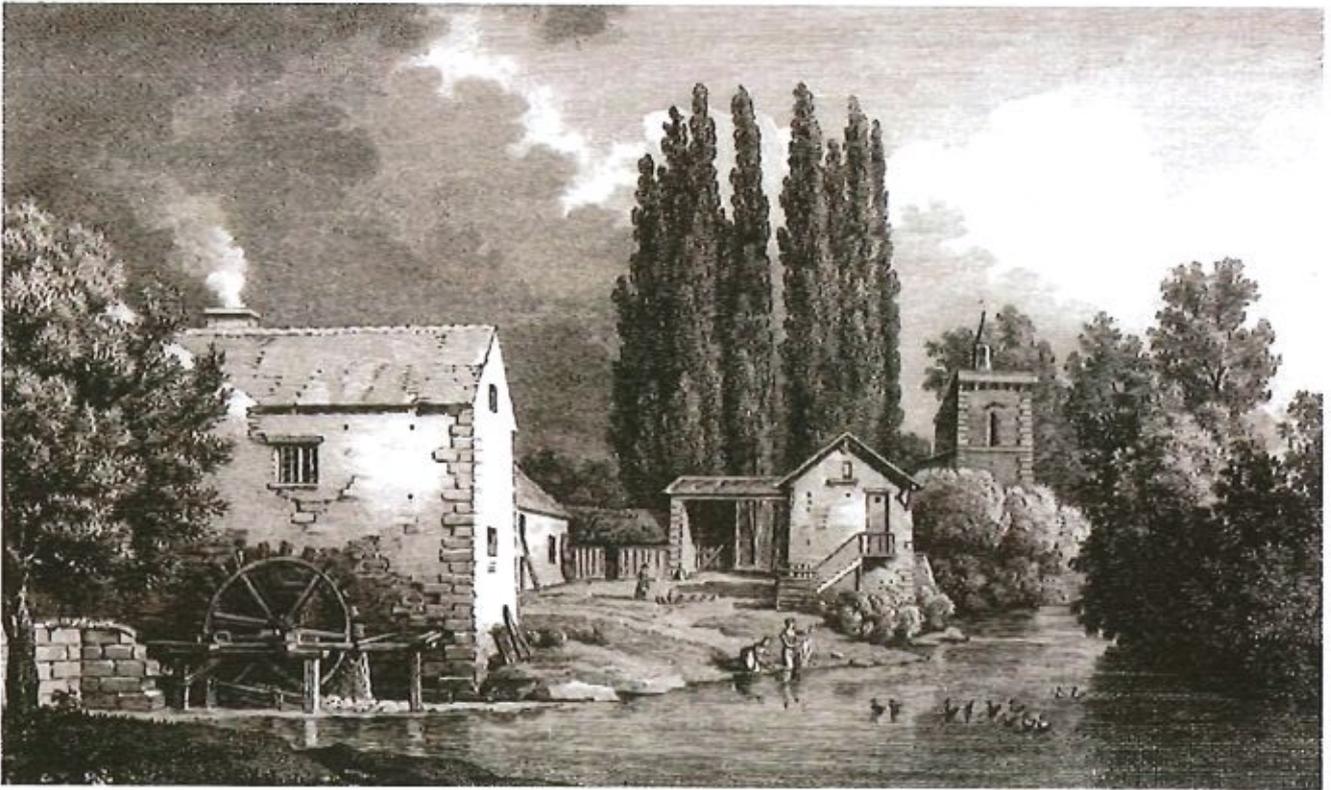


Fig. 17. Constant Bourgeois, Maupertuis « Le moulin ». Alexandre de Laborde, *Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux*, Paris, Delance, 1808, pl. 89, repro. de l'auteur.

A submergé nos vergers et nos fleurs.
 Dieux bienfaisants, réparez ces malheurs !
 Et que les habitants d'un modeste bocage
 Par vos faveurs trouvent sous nos rameaux
 Quelque abri pour un doux repos.
 À qui tient peu de place il faut si peu d'ombrage !

De même que le peuplier d'Italie a remplacé dans les alignements le peuplier blanc, il le fait dans les représentations du bocage, dans les scènes pastorales ou qualifiées de tranquilles et de simples, dont l'expression architecturale est avant tout la chaumière, le hameau et le moulin et pour lesquelles l'eau doit être paisible, c'est-à-dire sous forme de ruisseau ou de rivière serpentant dans une prairie (fig. 17). Dans cette configuration, il serait peuplier avant d'être d'Italie.

L'Italie ?

Mais s'il est d'Italie, dans quelle Italie ce peuplier nous promène-t-il ? Une Italie du Grand tour, diffuse, sans plus de précision ou plutôt celle de la Lombardie de Virgile ? L'abbé Delille est devenu célèbre bien avant son poème sur les jardins, par sa traduction en vers des *Géorgiques* en 1769, ouvrage qui allie le chant du bonheur champêtre à un traité d'agriculture. Le peuplier fait partie des arbres aquatiques, non cultivés par l'homme et don de la nature :

De tant d'arbres divers, les uns nés sans culture
 Couvrent au loin les champs, bordent une onde pure ;



Fig. 18. Claude-Joseph Vernet, « Soirée d'été, paysage d'Italie » (détail), 1773. *Des Monts et des Eaux : paysages de 1715 à 1850*, catalogue d'exposition de la galerie Cailleux, 1980-1981, repro. de l'auteur.

Tels sont l'humble genêt, le pâle peuplier,
Et le saule verdâtre, & le pliant osier ⁶¹.

La gravure qui illustre le troisième livre du poème dans la quatrième édition revue et corrigée de 1770 ⁶², représente le temple que Virgile veut élever à Auguste, à Mantoue, entouré de peupliers d'Italie. Sommes-nous alors en présence de peupliers d'Italie, ou d'une Italie avec peupliers ? Les Français ne sont-ils pas en train d'inventer au tournant des années soixante-dix, une Italie qui ne pourrait être sans peuplier ? Il nous est impossible de prétendre connaître toute l'œuvre de Vernet, mais il nous semble que les peupliers d'Italie ne sont pas présents dans ses tableaux avant ces mêmes années : c'est-à-dire une vingtaine d'années après son retour d'Italie et en pleine peuplomanie française, comme on le voit dans le tableau daté de 1773 « Soirée d'été, paysage d'Italie » (fig. 18). La même remarque pourrait être faite à propos des œuvres de bien d'autres peintres, dont au premier chef celles d'Hubert Robert. La tâche n'est pas facile car cet artiste fut prolifique et nombre de ses peintures et dessins ne sont pas

61. Jacques Delille, *Les Géorgiques de Virgile, traduction nouvelle en vers françois, enrichie de notes et de figures*, Paris, Bleuët, 4^e édition revue et corrigée, 1770, Livre II, vers 19-22.

62. *Ibid.*, gravure de Longueuil d'après Eisen.

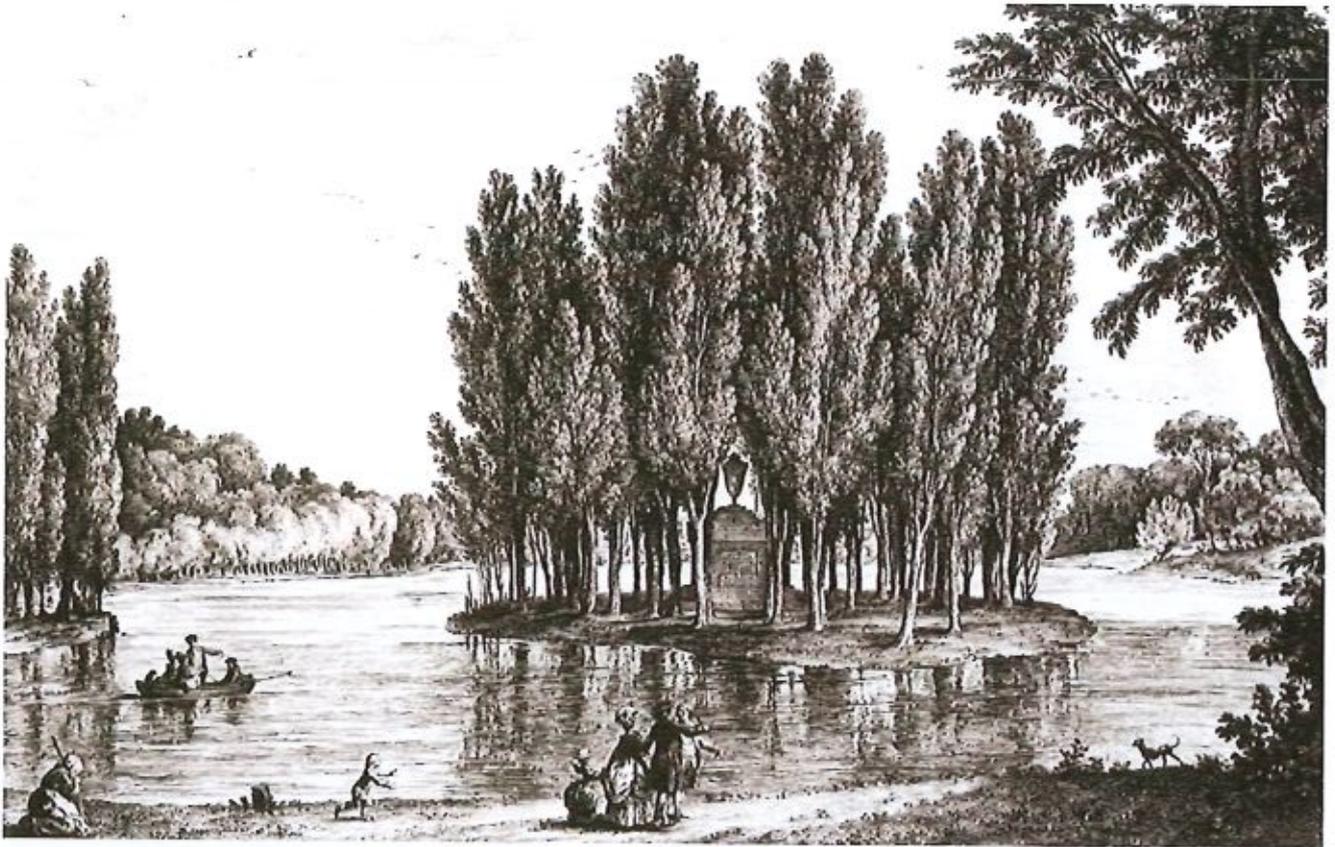


Fig. 19. Ermenonville, la première version du tombeau de Jean-Jacques Rousseau dans l'île des peupliers d'Ermenonville, 1778. Gravure de J.-M. Moreau le Jeune, repro. de l'auteur.

« Quant au tombeau de l'homme de la Nature, j'en admirai beaucoup les peupliers, mais le monument me fit peu d'impression. Il me parut encore en faire moins sur un personnage que nous rencontrâmes dans cette île et qui disait assez haut : 'J'achèterais bien volontiers ces peupliers-là pour Stockholm, pourvu qu'on ne me donne pas le tombeau par-dessus le marché'. C'était le roi de Suède, Gustave III ». François-Auguste Fauveau de Frénilly, *Souvenirs du baron de Frénilly, pair de France (1768-1828)*, publié avec introduction et notes d'Arthur Chuquet, Paris, Plon-Nourrit, 1908, p. 43.

datés. Mais, il semble que ses nombreuses représentations de ruines romaines, lorsqu'elles sont accompagnées d'arbres à silhouette fastigiée, comportent des cyprès. L'identification il est vrai, est incertaine : ces arbres ont certes une raideur qui fait penser au cyprès plus qu'au peuplier, mais Diderot ne reprochait-il pas à Robert de ne jamais terminer ses tableaux, d'en rester à des esquisses et de peindre des arbres trop lourds ⁶³ ?

L'arbre de la tendre douleur ?

Le peuplier d'Italie avait-il besoin en 1778 d'une nouvelle publicité ? Probablement pas, mais une scène de jardin où il figure en bonne place va faire le tour de l'Europe après la décision du marquis de Girardin d'enterrer Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville, dans l'île des peupliers (fig. 19).

D'Ermenonville ainsi parcourant les jardins,
Je cherchais à fixer mes pensers incertains

63. Par exemple : « Si je vous faisais passer en revue toutes les compositions de Robert, je ne finirais pas. C'est un peintre assurément que ce Robert, mais il fait trop facilement, ses morceaux sentent la détrempe ; leur mérite principal est d'offrir des points de vue et des fabriques antiques. Il n'excellé pas pour la figure ; ses arbres sont trop lourds, et en général le choix de ses accessoires pourrait être meilleur ». Salon de 1769, texte établi par Annette Lorenceau et commentaire d'Else Marie Bukdahl, *Salon IV : Héros et martyrs*, Paris, Hermann, 1995, p. 73.



Fig. 20. Hubert Robert, « Vue du cénotaphe élevé en l'honneur de Jean-Jacques Rousseau aux Tuileries », (Dublin, National Gallery of Ireland), cl ©National Gallery of Ireland, NGL896. Le peintre a également réalisé une version du cénotaphe illuminé la nuit conservée au musée Carnavalet.

Quand des rives d'un lac majestueux, tranquille,
 Je vis un monument s'élever dans une isle :
 Les arbres consacrés à la tendre douleur,
 Les gazons toujours frais relevaient sa blancheur.
 La lune l'éclairait. À sa pâle lumière,
 J'aborde avec respect cette isle solitaire :
 Morne, silencieux, j'embrassai le tombeau ;
 Mon âme se perdit dans l'âme de Rousseau.
 Volupté des douleurs ! au lever de l'aurore,
 Sur ce tombeau sacré mes pleurs coulaient encore.
 On m'en vint arracher ; mais partout en ces lieux
 L'image de Rousseau renaissait à mes yeux.

Ces pleurs sont versés par Claude-François-Adrien Lezay-Marnésia⁶⁴. Les arbres « consacrés à la tendre douleur » accompagnent Rousseau quand son tombeau est transporté à Paris, puisque qu'on reconstruit une île avec peupliers au centre du bassin des Tuileries le 11 novembre 1794 (fig. 20).

64. Claude-François-Adrien Lezay-Marnésia, *Essai sur la nature champêtre*, Paris, Prault, 1787, chant I, p. 16.



Fig. 21. Wörlitz, « L'île Rousseau ». Gravure de G. M. Kraus, vers 1783, repro. de l'auteur.



Fig. 22. Wörlitz, « L'île Rousseau », état en 2006, cl. de l'auteur.

L'île des peupliers va devenir une scène copiée dans d'autres jardins européens pour célébrer la mémoire de Jean-Jacques : Wörlitz (fig. 21 et 22), Steinfort en Allemagne, Arcadia en Pologne...

Le peuplier devient alors un arbre funéraire, associé aux tombeaux et aux cimetières : il accompagne le tombeau de Marat (fig. 23) ; il figure en bonne place dans les projets de Brongniart ou encore de Lagardette pour le Père-Lachaise.

En 1778 à la mort de Rousseau, il y eut débat dans la presse sur l'intention de Girardin d'enterrer Rousseau dans cette île et sur le caractère que devait prendre la scène, le cyprès arbre funéraire habituel fut jugé trop sombre, trop triste, trop éloigné des leçons de Rousseau qui, dit Thiéry, avait su retirer le masque hideux qui avait été donné à la mort⁶⁵. C'est une scène moins dure qu'il faut pour pleurer un ami, un frère. Mais en quoi le peuplier d'Italie peut-il endosser ce rôle de grand consolateur ? Pourquoi la scène a-t-elle aussi bien fonctionné ? Sans doute parce qu'elle faisait référence aux peupliers de la chute de Phaéon des *Métamorphoses* d'Ovide. Rappelons que Phaéon obtient de son père, Apollon, l'autorisation de conduire le char qui porte le soleil. Incapable de maîtriser les coursiers, il plonge des contrées soit dans la glace, soit dans la sécheresse au point que Jupiter pour mettre fin au désordre du monde le foudroie. Phaéon tombe dans l'Éridan, c'est-à-dire le Pô. Ses sœurs, les Héliades, sont si affligées de sa mort, ou comme l'exprime Chompré dans son *Dictionnaire abrégé de la fable*, si « sensiblement touchées⁶⁶ », que les dieux prirent pitié et les métamorphosèrent en peupliers et leurs larmes en ambre. En plus du dictionnaire de Chompré qui en est à sa douzième édition en 1775, les traductions des *Métamorphoses* ne manquent pas au XVIII^e siècle – celles de l'abbé de Bellegarde (1701), ou de l'abbé Banier dont les éditions s'échelonnent de 1732 à 1767. La question de savoir si ces histoires païennes sont compatibles avec la morale chrétienne est encore débattue dans les années 1760-1770. C'est en 1765 que Voltaire publie son *Apologie de la fable* :

« On chérira toujours les erreurs de la Grèce ;
Toujours Ovide charmera.
Si nos peuples nouveaux sont chrétiens à la messe,
Ils sont païens à l'opéra ».

Ils le sont aussi lorsqu'ils parcourent des paysages : Madame du Boccage en 1757 à propos de la plaine du Pô qui est alors sorti de son lit remarque : « Sans le mauvais temps, la vue des isles et des

65. Cité par Richard-A. Erlin, *Architecture of death*, London, MIT Press, 1984, p. 204.

66. Pierre Chompré, *Dictionnaire abrégé de la fable pour l'intelligence des poètes, des tableaux et des statues, dont les sujets sont tirés de l'histoire poétique*, Paris, Saillant et Nyon, 12^e édition, 1775, (1^{re} édition 1733).



Fig. 23. Victor Pillement (dessinateur) et François-Denis Née (graveur), « Tombeau de Jean-Paul Marat », 1793, (Paris, musée Carnavalet), cl. musée Carnavalet.

rivages m'auroit pourtant rappelé bien agréablement la fable de Phaéon. Beaucoup de peupliers à long bras y retracent l'ingénieuse métamorphose de ses sœurs⁶⁷ ».

Ainsi, alors que le jardin d'Ermenonville ne comporte dans son discours, porté par les fabriques ou par les inscriptions, aucune allusion aux *Métamorphoses*, et qu'on pourrait les croire totalement absentes du jardin, celles-ci sont néanmoins présentes par l'intermédiaire des peupliers. Et plus certainement, elles le sont dans les esprits des visiteurs, pointant ainsi le décalage possible entre la création et sa réception.

L'arbre du peuple ?

Ce peuplier fraternel, pouvons-nous en suivre la trace sous la Révolution, dans les propositions d'espèces qui sont faites pour le choix des arbres de la Liberté, ceux de la Fraternité et ceux de l'Égalité ? En novembre 1793, le sous-comité d'agriculture institué par la Convention nationale est chargé d'élaborer un texte sur les arbres de la Liberté. Les arbres plantés à partir de mai 1790 étaient la plupart du temps de simples rameaux qui avaient péri. Il est demandé à la commission composée de l'abbé Grégoire, Cels, Flandrin, Hell, Thouin et Villemorin de proposer des essences à planter⁶⁸. André Thouin propose des arbres en fonction des différents climats de la République et le peuplier fait partie des espèces retenues pour un climat froid. Armand Hell n'a pas ce point de vue de botaniste mais celui d'un politique et souhaite qu'on honore aussi l'Égalité et la Fraternité. Mais sans le peuplier, pas

67. *Recueil des œuvres de Madame du Bocage : Lettres sur l'Italie*, XIX^e lettre (9 juin 1757), Lyon, Perrisse, 1770, p. 168-169.

68. Yvonne Letouzey, « Les arbres de la liberté de l'an II, avec un texte inédit d'André Thouin (1747-1824) », *Revue forestière française*, novembre 1961, p. 685-692.

même pour figurer la Fraternité pour laquelle il pense aux arbres d'Amérique, saluant ainsi l'autre peuple libéré. L'abbé Grégoire finalement plaidera pour le chêne, mais d'autres essences furent plantées. Mona Ozouf indique, par ordre décroissant le chêne, les ormeaux, les frênes, les peupliers, les sapins (et beaucoup de tilleuls dans le nord-est de la France). À propos des peupliers, elle précise que ceux-ci furent choisis en fonction d'une étymologie mal renseignée, *populus* étant traduit par peuple⁶⁹.

L'arbre est devenu acteur politique et l'abbé Delille dans son poème publié en 1800, *L'homme des champs*, le confirme en lui conférant un statut de citoyen, à propos des arbres étrangers acclimatés :

Mais si par un beau tronc, des rameaux élégans,
L'arbre d'un sol lointain offre un hôte agréable,
Nos arbres font l'accueil à l'étranger aimable,
Plutôt pour ses appas que pour sa rareté ;
Ils lui font les honneurs de l'hospitalité,
Et si l'utilité vient se joindre à la grâce,
Aux droits de citoyen ils admettent sa race.
Tel des Alpes nous vint le cytise riant ;
Ainsi pleure incliné le saule d'Orient,
Que consacra l'amour à la mélancolie ;
Le peuplier reçu ses frères d'Italie,
Et pour nous, fatigué d'obéir au turban,
Le cèdre impérial descendit du Liban⁷⁰.

Le symbole politique va être renforcé au XIX^e siècle : Benjamin Adjudj montre la préférence pour le peuplier lors des plantations d'arbres de la Liberté en 1830-31 et en 1848⁷¹. Les témoignages sont beaucoup plus nombreux à propos des plantations de février 1848, sans doute parce que celles de 1830-31 ne bénéficièrent pas d'une large participation, et furent souvent clandestines. Rappelons que Bouvard offre un de ses peupliers à la commune de Chavignolles⁷². L'adéquation peuplier/peuple est désormais courante comme dans le discours de Galisset : « Le modeste peuplier, image touchante du peuple dont il portait déjà le nom, est sorti de son obscurité pour devenir tout à-coup l'auguste symbole de la puissance nationale de la République [...] Ce n'est pas un jeune Chêne ou un Saule-pleureur que vous avez planté ici pour représenter la Liberté et la République⁷³ ».

D'autres textes sont plus précis sur la variété du peuplier et nous retrouvons ainsi le peuplier d'Italie. L'abbé Méthivier écrit en 1850 les *Mémoires d'outre-tombe d'un peuplier mort au service de la République*⁷⁴. Le peuplier y retrace l'histoire de ses aïeux depuis 6 000 ans, et parmi eux figure celui de Mantoue au pied duquel chantait Virgile : « Cette suave peinture de Virgile des avantages attachés à la condition des habitants de la campagne remplissait mon aïeul d'une délicieuse mélancolie, et chaque parole du poète suscitait dans son feuillage un léger battement d'approbation⁷⁵ ». Mais l'essentiel de cet ouvrage est un propos politique contre la révolution de 1848 dont nous ne retenons que le récit de la plantation : « J'allais devenir la plus haute, la plus célèbre, la plus niaise, la plus ridicule personnification de votre mouvement insurrectionnel, en un mot la plus grande victime de cette révolution [...]. Et me voilà, moi peuplier, salué, harangué, versifié, tambouriné, embrassé, béni, divinisé

69. Mona Ozouf, *La fête révolutionnaire, 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1976, p. 303, note 3.

70. Jacques Delille, *L'homme des champs*, Strasbourg, Levrault, 1800, chant II.

71. Benjamin Adjudj, *L'arbre de la Liberté : un symbole politique 1815-1852*, mémoire de maîtrise, université Paris I, novembre 1994, dactyl., p. 25-26 (inédit).

72. Gustave Flaubert, *Bouvard et Pécuchet*, Paris, Alphonse Lemerre, 1881. Le récit de la plantation et de l'abattage figure au chapitre 6.

73. Discours prononcé le 2 avril 1848, par le citoyen Galisset, commissaire du Gouvernement, lors de la plantation de l'arbre de la Liberté sur la place de la mairie d'Amiens.

74. Joseph Simon Méthivier, *Mémoires d'outre-tombe d'un peuplier mort au service de la République*, Paris, Sagnier et Bray, 1850.

75. *Ibid.*, p. 15.



Veyrassat del.

Willmann sc.

LA ROMANCE DU PEUPLIER.

Fig. 24. Gravure de Veyrassat illustrant la *Romance du peuplier* de Pierre Dupont, 1850, repro. de l'auteur.

dans 45 000 communes et 300 000 villages, chez le peuple le plus civilisé, les Anglais disent le plus drôle du monde ⁷⁶ ».

Le poète révolutionnaire Pierre Dupont se fait aussi témoin des plantations, par sa chanson écrite en 1850, *La romance du peuplier* :

Pour célébrer une naissance,
Un baptême de liberté,
Février l'avait transplanté
En un jour de réjouissance ;
Ah ! pourquoi nous l'avoir ôté
Ce gai symbole d'espérance ⁷⁷ !

Ce peuplier d'Italie (fig. 24) planté en 1848 est coupé et débité en planches deux ans après ⁷⁸. Il est probable par ailleurs, que l'Italie de ce peuplier-là pouvait avoir des accents garibaldiens.

En un siècle, les différentes strates de la charge symbolique se sont multipliées : arbre du développement économique, arbre consensuel d'une royauté où la richesse serait (plus) partagée, arbre du bonheur champêtre loin des fumées et de la boue des villes, arbre de l'Italie de Virgile, arbre mélancolique funéraire et arbre politique révolutionnaire.

« Le peuplier reçu ses frères d'Italie » ainsi donc l'abbé Delille résume-t-il sobrement en un vers, cette peuplomanie qui outre qu'elle suscita tant d'écrits, d'espoir et d'énergie, dû modifier les paysages, au-delà des seuls jardins. Dubet avait constaté sa présence le long des grandes routes. L'article consacré à cet arbre dans le dictionnaire dirigé par Charles d'Orbigny et publié en 1847 laisse entrevoir sa forte présence dans les campagnes : « Ce bel arbre, aujourd'hui si répandu dans nos campagnes, où il produit un très bel effet par le contraste de son port élancé avec celui des autres arbres... ⁷⁹ ». Mais il n'est plus aujourd'hui seulement dans nos campagnes ou nos jardins. Si Aragon avait connu les Z.A.C. ou autres Z.I. de nos banlieues, scandées par des alignements de peupliers d'Italie, simples paravents et cache horreur de quelconques entrepôts, aurait-il écrit :

Toi dont nos peupliers rêvent dans leur exil
Plainte que j'ai porté en moi toute la vie
Imaginaire azur je te demande asile
Terre du long désir Italie Italie ⁸⁰.

Loiseleur Deslongchamps en 1826, auteur de l'article sur le peuplier dans le dictionnaire de Cuvier, comme tous les auteurs par la suite, raconte l'histoire de l'introduction selon la version de Pelée de Saint-Maurice. Mais il cherche à remonter le voyage de cet arbre avant son arrivée en Italie : « On ne connaît pas au juste la patrie de cet arbre ; il y a environ quatre-vingt ans que de l'Italie il a été apporté en France, et ce qui lui a valu chez nous le nom de peuplier d'Italie ou de Lombardie ; mais le nom de peuplier turc, qu'on lui donne en Hongrie, pourrait faire présumer qu'originellement il est venu de l'Orient ⁸¹ ». L'origine orientale est reconnue, mais l'introduction en Italie n'est pas datée et nous restons dans l'expectative quant à comprendre pourquoi les Français, ou d'autres, n'ont pas « découvert » cet arbre avant le milieu du XVIII^e siècle. Fougeroux de Bondaroy s'était interrogé également en 1786 : « Il est étonnant que ce peuplier, singulier par sa manière dont les branches se rassemblent,

76. *Ibid.*, p. 19.

77. Pierre Dupont, *Chants et chansons*, Paris, Houssiaux, 1852, tome 2.

78. Sur l'abattage des arbres en 1850 comme acte politique d'effacement de février 1848, voir Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, Paris, Seuil, 1973, p. 153.

79. Charles d'Orbigny (éd.), *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, Paris, Renart et Martinet, 1847, tome 9, « Peuplier pyramidal », p. 684.

80. Louis Aragon, « Italia Mea », *Le Roman inachevé*, Paris, Gallimard, 1956.



Fig. 25. « La chute de Phaéton et la métamorphose de ses sœurs ». Nicolas Renouard, *Les métamorphoses d'Ovide traduites en prose françoise*, Paris, Veuve L'Anguilier, 1617, vol. 1, p. 52, cl. BnF.

qui diffère par sa feuille, par la nature de son bois, etc. de tous les autres peupliers, ait été ignoré aussi longtemps par les cultivateurs Français jusqu'en 1749 tandis qu'il fait l'ornement des canaux de Lombardie, qu'il est très multiplié dans les états du Milanois, de Pise & de Mantoue & qu'en 1763 il en existait une superbe allée à Colorno, maison de plaisance du duc de Parme⁸² ». Il constate que Linné ne l'a pas identifié, mais ajoute que si Ovide, « vrai peintre dans ses descriptions » a fait changer en peupliers dans la plaine du Pô ces femmes éplorées levant leurs mains vers le ciel et que leurs bras sont devenus de longs rameaux, c'est bien qu'il avait des peupliers d'Italie sous les yeux. Il donne comme contre exemple celui du « chêne cyprès » inconnu il y a quinze à vingt ans et existant pourtant dans la basse Navarre depuis des siècles⁸³.

Ajoutons que parmi les traductions des *Métamorphoses* publiées au XVII^e siècle, figure celle de Renouard de 1617⁸⁴ : la gravure qui illustre la chute de Phaéton nous montre ses sœurs qui semblent bien pyramider (fig. 25). De plus, le père Rapin dans son poème sur les jardins en 1665 appelait à la plantation de peupliers des bords de l'Éridan :

Je ne passerai pas sous silence la destinée des Héliades, sœurs de Phaéton ; ces Nymphes infortunées pleurant la mort de leur frère écrasé par la Foudre de Jupiter, furent changées en Peupliers, & les pleurs qui coulaient de leurs yeux en autant de grains d'ambre, ce qui donnait un plus grand prix à leur douleur. Admettez donc ces tristes Nymphes dans vos Forêts, quoiqu'elles se plaisent davantage dans les Campagnes de l'Italie, & qu'elles aiment à couronner de leurs branches les bords de l'Eridan⁸⁵.

Le père Rapin n'aurait donc pas été entendu pendant presque un siècle ?

L'article du dictionnaire de Charles d'Orbigny aborde la suite du voyage du peuplier, après l'introduction en France : « Ce bel arbre ... est regardé par divers auteurs comme croissant spontanément dans la Lombardie, sur les bords du Pô ; il paraît cependant bien reconnu qu'il a été introduit dans ce pays. Il a été planté en France pour la première fois, vers 1750, le long du canal de Briare, près de Montargis. Il a été introduit en Angleterre en 1758 ; mais un fait curieux, c'est qu'il est resté étranger à la Toscane jusqu'en 1805⁸⁶ ».

Le texte n'affirme pas explicitement que les Français ont servi d'intermédiaires entre l'Italie et l'Angleterre ; l'ont-ils été pour d'autres pays européens, et particulièrement pour l'Allemagne ? Pour la Belgique, le baron de Poederlé l'indique dans la deuxième édition de son ouvrage (1788) : « Cette variété de *peuplier noir* passa d'Italie en France, il y a environ cinquante ans et de ce royaume dans nos provinces belgiques, depuis environ vingt ans⁸⁷ ».

Et si réellement ce peuplier n'est pas présent en Toscane avant 1805, alors que le style pittoresque ne gagne pas l'Italie avant cette date, on pourrait faire l'hypothèse que l'arbre est venu avec le modèle pittoresque, et qu'il constitue, en partie, la *french touch* de ce style.

81. F. Cuvier, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, note 53, « Peuplier pyramidal, peuplier d'Italie », p. 354.

82. A. D. Fougeroux de Bondaroy, *Mémoire d'agriculture*, *op. cit.*, note 15, p. 82.

83. *Ibid.*, p. 84 : c'est un autre neveu de Duhamel Du Monceau, André Fougeroux de Secval qui signala ce chêne cyprès (*Quercus robur fastigiata* ?) vers 1770-1775 à son oncle qui en fit venir au moins 200 pieds et les distribua. « Depuis ce temps on a fait venir un grand nombre de chênes & du même lieu, qui font un bel effet dans les jardins. Dans la basse Navarre, on croit ce chêne originaire d'Espagne ».

84. Nicolas Renouard, *Les métamorphoses d'Ovide traduites en prose françoise*, Paris, Veuve L'Anguilier, 1617, vol. 1, p. 52.

85. René Rapin, *Les jardins, poème en IV chants*, traduction nouvelle avec le texte, par MM. V*** [Voyron] et G** [Gabiot], Amsterdam et Paris, Cailleau, 1782, chant II, « Les bois », p. 111-112.

86. Ch. d'Orbigny, *op. cit.*, note 73.

87. E.-J.-Ch. d'Olmen baron de Poederlé, *op. cit.*, édition de 1788, tome 2, p. 189. Il mentionne les belles allées et les plantations variées « dans le parc de Bruxelles, sur un de ses ramparts, dans ses environs, et dans plusieurs autres endroits, parcs ou maisons de campagne de ce pays ». Il ajoute que des savants russes en ont vu des allées en Géorgie et que le baron de Tott a vu l'arbre en Crimée (p. 145).

Annexe 9 :
Résultats du diagnostic des urgences, Larpin, 2013

Essonne

MEREVILLE

Domaine départemental

LE PONT RUINE, LES GROTTES DE LA LAITERIE, LE PONT DU LAC...



DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES OUVRAGES

CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE
Boulevard de France
91012 EVRY CEDEX

D. LARPIN
architecte en chef des Monuments Historiques
153, rue du Château
75014 PARIS

Mai 2013

PREAMBULE

Le Département de l'Essonne, alerté des défauts de stabilité de plusieurs ouvrages bâtis du Domaine de Méréville, souhaite engager rapidement les travaux visant à en assurer la conservation et à garantir, la sécurité des visiteurs ainsi que celle du personnel d'entretien. Les ouvrages concernés étaient, dans un premier temps :

- Le Pont ruiné, dont la stabilité de la culée nord, en complet dévers et bâtie sans tas de charge n'est pas assurée. La tenue de l'ouvrage n'est en effet garantie que par la tenue des armatures métalliques mises en place dès l'origine et aujourd'hui hors d'état ;
- Les Rochers de la Laiterie qui s'éboulent au droit de la grille en fer forgé située à l'arrière de la Salle Fraîche. Le problème essentiel restant celui de la définition des limites de l'intervention difficiles à cerner (les enrochements ont en effet été très désorganisés dans ce secteur à la suite de la chute des grands arbres qui avaient pris racine dans les ouvrages) ;
- Le Pont du Lac, dont le parapet menace de chuter dans la Juine.

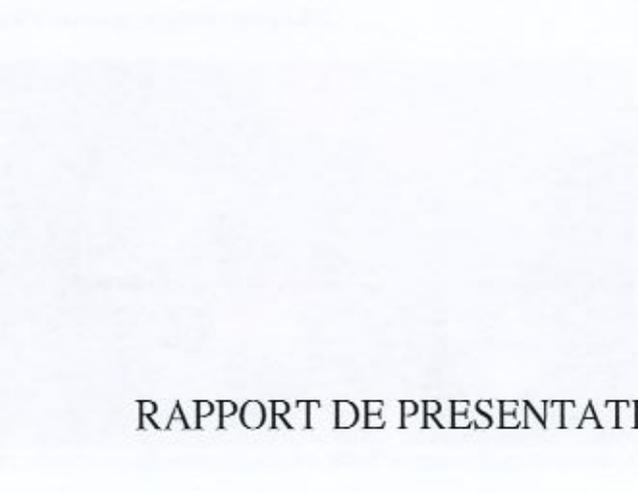
La mission de diagnostic s'est étendue à certains ouvrages comme le Château et la ruine du Colombier, qui nécessitent des travaux urgents d'entretien.

Le diagnostic comprend :

- le relevé sommaire des ouvrages l'analyse et la description des modes constructifs et des matériaux anciens rencontrés
- l'établissement d'un diagnostic structurel
- le repérage des limites des interventions
- la description et le chiffrage des interventions. Les investigations complémentaires éventuelles seront mises en avant à ce stade
- estimation des travaux



Page 1 of 1



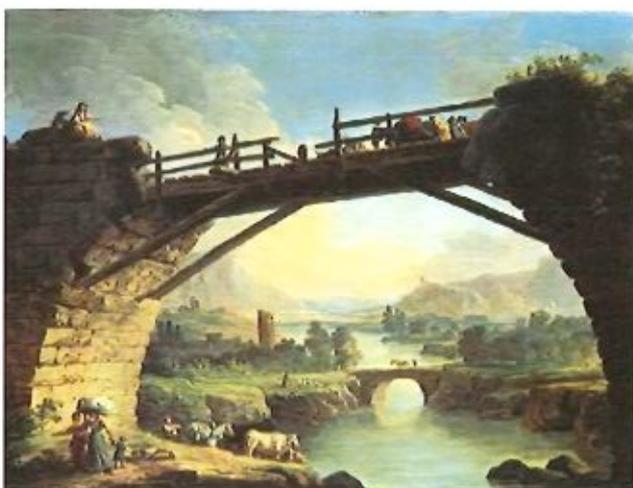
RAPPORT DE PRESENTATION

Page 1 of 1

LE PONT DES RUINES

Rappel historique et description :

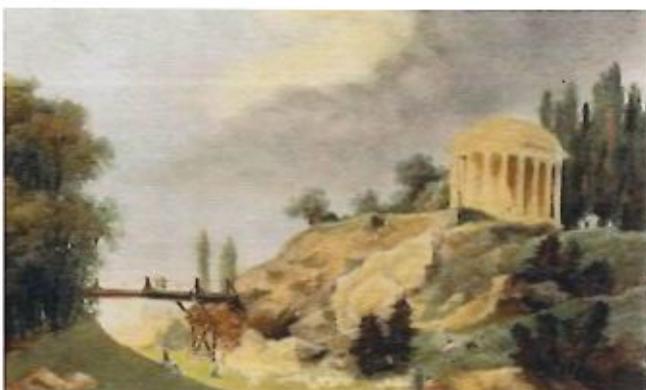
La scène du Pont des Ruines et du Chemin Couvert a été conçue par Hubert Robert entre 1785 et 1786 et réalisée en 1786. A la place du Temple, qui occupait le sommet de la colline jusqu'à son démontage en 1888, était initialement prévue une tour gothique ou une tour ruinée. La tour ne sera jamais réalisée ; le Temple est en effet reconstruit à sa place en 1788. Les rochers et les culées du Pont des Ruines sont peints en 1788 par Restout, le peintre des roches.



1. Un pont sous lequel on découvre la campagne des sables, Hubert Robert, 1767, Paris coll. Delcourt



2. Le pont rustique, peinture d'Hubert Robert, Minneapolis Institute of Art (détail)



3. Détail d'une Peinture d'Hubert Robert (collection particulière)



4. Photographie de Mullard (1895)

Le Pont des Ruines, composé d'une arche ruinée au-dessus d'un vallon franchi par une passerelle, est documenté par plusieurs peintures d'Hubert Robert. Ces dernières nous instruisent sur la conception de la passerelle qui a disparu. Les descriptions nous apprennent aussi que les bois ont 46 pieds (15m) de long et 15 pouces (40cm) de diamètre.

Une réserve à notre connaissance de l'ouvrage subsiste cependant : la culée sud est située bien plus bas que la nord, alors que la passerelle est toujours représentée horizontale sur l'iconographie. Le plan de cadastre de 1831 indique que la passerelle se terminait à cette extrémité par un emmarchement en bois. La passerelle qui était très large (4m environ) ne peut être que piétonne dans ce contexte, mais on imagine qu'Hubert Robert dû s'inspirer d'un ouvrage en fait carrossable qu'il découvrit lors de ses voyages en Italie. Il subsiste sur place des vestiges des bois provenant de la passerelle.



Proposition de restitution de la passerelle du Pont des Ruines (D. Larpin, ACMH)

Les « culées » du Pont des Ruines sont en réalité le départ d'une arche apparement sans tas de charge (elle est en effet clavée dès sa naissance). Le rôle d'étai, joué par le portique en rondins sur lequel la passerelle prenait appui au nord, était illusoire puisque les culées (en fort dévers) tenaient dès l'origine grâce à des armatures reliées à des tirants métalliques. Le sentiment d'effroi inspiré par la scène, si souvent décrit, était accentué par cet équilibre précaire des maçonneries. Les culées sont bâties en roches et en briques de remploi (provenant, suivant la tradition, de la démolition de l'ancien colombier qui occupait l'emplacement du Temple avant l'acquisition du Domaine par J.J. de Laborde). Les briques étaient peintes à l'origine et les rochers ont été patinés pour paraître plus vrais. Le tablier du Pont était en bois de chêne et recouvert de son écorce, suivant une description de 1820.



Fig 1.
(tous clichés avril 2013)

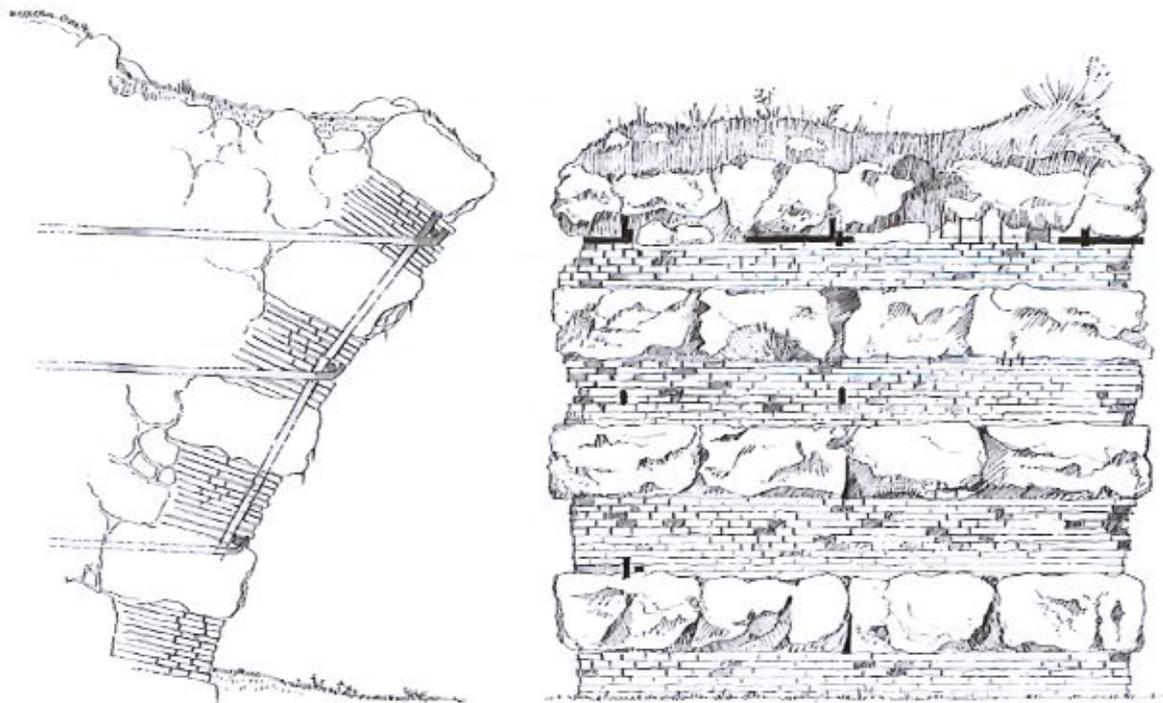


Fig 2.

Analyse du principe constructif :

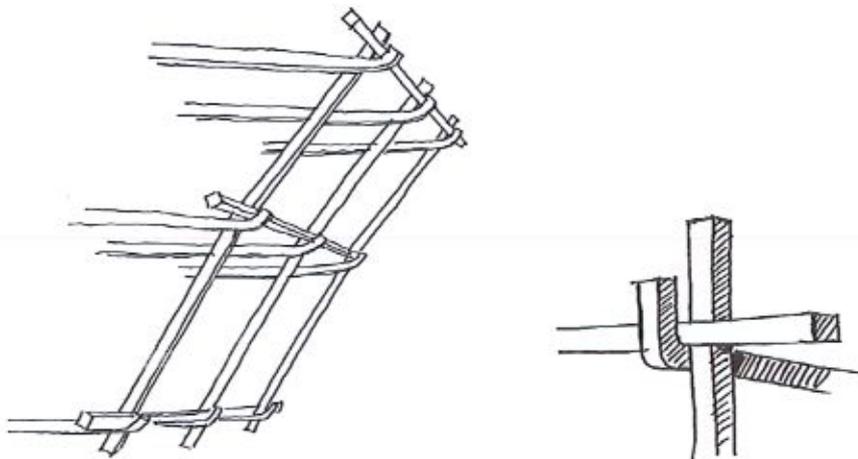
Le Pont des Ruines est constitué de deux arches maçonnées bâties suivant un état ruiné supports d'une passerelle disparue aujourd'hui. Les arches sont clavées et consistent en une alternance de blocs de roche calcaires monolithes de 60cm de hauteur par 140cm de large et 150cm de profondeur en moyenne alternant avec 10-11 assises de briques. Les briques ont pour dimension 22x17x5cm (les largeurs des briques varient entre 22 et 25cm). Elles sont posées en parpaing ou en boutisses mais sans régularité¹. Alternativement, blocs et briques forment un « claveau ».

¹ la série suivante a pu être mesurée au hasard sur une assise : 22/14/17/17/22/23/22/17/22/22/17/19/22/15/25/14/22/25cm...



Relevé de la culée nord du Pont des Ruines : les armatures métalliques sont repérées en gris sur la coupe et en noir sur l'élévation (D. Larpin, ACMH)

Bâti sans tas de charge et dans un état ruiné (les 2 arcs ne s'équilibrent pas à la clef), la structure ne pourrait être stable sans le secours d'armatures métalliques noyées dans la masse dès l'origine de la construction. L'ossature métallique est composée de trois barres horizontales (55x55mm) sur toute la largeur de la douelle (environ 5.20m) situées toutes les 3 assises et maintenues chacune par trois crochets situés aux extrémités de tirants (fers plats verticaux de 70x20mm). Des fers plats (20mm d'épaisseur, largeur non reconnue), assurent la reprise du claveau intermédiaire. Les rochers formant « culée » à l'arrière et qui seraient censés amortir les poussées de l'arc servent en réalité d'ancrage aux tirants maintenant la « cage d'armature » ainsi créée. Les armatures sont visibles à l'intrados de la douelle et en partie supérieure du fait de l'érosion des parements et, suppose-t-on, d'une campagne de reconnaissance qui a pu avoir lieu il y a plusieurs décennies dans les parties basses (les fers se situent à une profondeur variable de 6-12cm sous les parements en brique).



Détails des armatures métalliques (D. Larpin, ACMH)



Fig 3. La culée nord du Pont des Ruines



Fig 4. La culée nord du Pont des Ruines

Etat de conservation :

Les briques : elles sont de teinte claire et d'une qualité médiocre car formées à base d'une terre marneuse (ces briques sont des remplois semble-t-il mais sans doute ont-elles été choisies par Robert pour leur aspect « antique »). Elles proviendraient, suivant la tradition, d'un ancien colombier qui existait à l'emplacement du Temple de la Piété Filiale. De ce fait, les briques sont très érodées et en partie recouvertes de calcite provenant de la dissolution des blocs calcaires et des mortiers (fig. 5-6).



Fig 5. Détails des briques formant la douelle



Fig 6. Une brique déposée

Les armatures :

A leur extrémité, visible en partie haute de la douelle, les fers formant la nappe supérieure de l'armature sont oxydés et ont foisonné (jusqu'à trois deux ou fois leur volume initial !) (fig 7-8). Leur solidité n'est plus garantie. Les armatures situées dans les parties inférieures semblent être dans un meilleur état apparent (fig. 9).



Fig 7.



Fig 8.



Fig 9.

Les appuis : ceux-ci n'ont pas été reconnus, ils sont recouverts de terre végétale. Il semblerait logique que le premier « claveau » apparent (en briques) repose sur une semelle faite de rochers mais celle-ci a sans-doute été recouverte par la terre végétale accumulée.

Des tassements de sols (frontis ?) apparaissent à l'aplomb de l'ancienne passerelle, entre les deux arches. Ils ne paraissent pas avoir de conséquence sur la stabilité de l'ouvrage pour le moment mais ils sont à surveiller.

Les rochers : comme partout ailleurs sur l'enrochement artificiel formant la falaise qui abrite le Chemin Couvert (contre lequel l'arche nord du Pont des Ruines est adossé), les rochers formant la culée du Pont s'érodent inexorablement du fait du gel et du foisonnement des armatures métalliques qui la maintiennent.

Notre observation ne s'est pas limitée à l'arche et aux culées du Pont des Ruines : les rochers formant la « falaise » sont généralement armaturés de métal et certaines armatures, dégagées de leurs calfeutrements de mortier du fait du foisonnement du fer, apparaissent être complètement hors d'état (fig. 10-11) et il est clair que leur rupture entrainerait avec certitude la chute de blocs de plusieurs tonnes. D'autres pièces métalliques ont été mises à nu suite à l'éboulement de la matière située au-dessous. Anormalement sollicitées à la flexion de ce fait, elles sont dangereusement déformées (fig. 12). Mais il apparaît aussi que certaines armatures sont en bon état et assurent leur fonction (fig. 13). Le constat général n'est donc pas pessimiste. Il convient d'intervenir ponctuellement mais sans trop attendre et de surveiller à l'avenir l'apparition de tels désordres.

Le constat ne se limite pas à alerter sur les risques de ruptures brutales d'ensembles rocheux. Il existe un phénomène d'altération / érosion des épidermes rocheux sous forme de fissuration / dislocation des mortiers (fig. 14-15). Le rocher est en effet formé de blocs agglomérés dans une maçonnerie de moellons hourdés au mortier de telle sorte que l'ensemble paraisse monolithique. Cet état général doit être pris en compte dans une « politique » de conservation de l'ouvrage et ce qui vaut pour cet enrochement est généralisable à l'ensemble des ouvrages du même type présents sur le Domaine.



Fig 10.



Fig 11.



Fig 12.



Fig 13.



Fig 14.



Fig 15.

Les revêtements de sol des culées : il existait à l'origine un seuil recouvert en galets (des « cailles », fig. 17). L'arrêt de ce seuil à la jonction avec la passerelle en bois n'est plus lisible précisément car la rive est malheureusement érodée. Néanmoins, même désorganisé, la calade de galets semble être conservée sous la terre végétale. A la verticale de la passerelle, l'extrados des arches ne possède en revanche aucun revêtement un tant soit peu étanche (l'eau s'infiltré dans la masse terreuse recouvrant les blocs) (fig.16).



Fig 16.



Fig 17.

Diagnostic :

Jusqu'alors, l'ouvrage paraissait souffrir d'importantes pathologies au point que la stabilité peut sembler en cause à plus ou moins brève échéance. Un examen approfondi de l'ouvrage révèle que ce premier constat, tiré d'un examen visuel des armatures apparentes, peut-être mesuré. En effet, seules les parties métalliques décalfeutrées et exposées aux infiltrations sont a priori hors d'état. Les fers non visibles pourraient donc assurer pleinement leur fonction.

Les fers, apparents dans les parties supérieures du fait de l'érosion des maçonneries, ne bénéficient d'aucune protection et ont particulièrement souffert de l'action de l'eau, ils n'assurent plus leur rôle. Les parties inférieures sont protégées du ruissellement par la courbure de l'arc et le monolithisme supposé de la maçonnerie. Les crochets des tirants de la nappe supérieure sont tellement oxydés que leur rupture est prochaine (peut-être est-elle déjà effective et l'ensemble tient uniquement grâce au frottement du fait du clavage réel des ouvrages). Dans tous les cas, une reprise est urgente. Une rupture provoquerait la chute des deux « claveaux » supérieurs **ce qui est très dangereux pour les visiteurs et le personnel amené à intervenir sur le Domaine.**

Ce qui vaut pour la culée nord, vaut aussi (bien que dans une moindre mesure du fait de son faible élanement) pour la culée sud.

Projet de restauration :

Le parti de restauration proposé sera celui d'assurer la conservation/consolidation définitive de la culée nord dans un premier temps pour répondre à l'urgence de sécurité le site². Un étaielement provisoire n'aurait en effet pour conséquence que de reporter le problème plus tard (et que fera-t-on de l'étaielement lorsqu'il sera à son tour hors d'état : cf. étaielement du Colombier et de l'Aile des Communs du Château). Le projet de conservation impose de remettre en état des armatures métalliques défailtantes, au moins dans les parties apparentes dont l'état dégradé est avéré. La pérennité de l'ouvrage est bien sur conditionnée par la création d'une étanchéité visant à empêcher toute percolation dans les maçonneries (celles-ci auraient aussi pour conséquences de voir les armatures non extraites foisonner au point de créer des tensions internes et des fissures).

Les ouvrages de parement en brique seront cicatrisés a minima (sans apport de matériaux modernes) pour conserver l'aspect « ruiné » qu'il soit voulu ou non mais en tout cas parfaitement authentique de l'ouvrage. Les maçonneries formées de blocs cyclopiens seront conservées sans aucun complément.

L'expérience tirée de ce chantier permettra, dans un second temps, de tirer d'affaire la culée sud (les interventions pourraient, idéalement, se dérouler à la suite de l'autre pour profiter d'une expérience acquise.

Il conviendrait aussi d'étendre les travaux de sauvetage aux rochers formant la « falaise », quelques interventions ponctuelles, sur des ouvrages bien identifiés et particulièrement dégradés sont nécessaires.

Investigations complémentaires :

La rédaction du cahier des charges pour la consultation des entreprises impose quelques investigations complémentaires :

- Sondages sur le dessus de la « douelle » pour reconnaître la présence éventuelle d'une étanchéité ou le support d'un tel ouvrage ;
- Sondage de reconnaissance de la semelle de fondation ;
- mise en place d'un échafaudage pour approcher les armatures visibles au plus près en tête de l'ouvrage et procéder au besoin à des sondages de dégagement des armatures et une purge de celles-ci ;
- analyse de la composition des mortiers internes et de joint.

² Dès à présent, un périmètre de sécurité doit être établi à l'aplomb de la culée nord.

Programme de travaux :

Ces interventions concernent les arches sud et nord du Pont des Ruines. Celles-ci pourraient être restaurées l'une après l'autre (la nord étant prioritaire).

Maçonnerie – Pdt :

- échafaudage de la culée ;
- étaieement des arches par la construction de demi-cintres en bois ;
- dépose-repose de brique foraine sur les arches pour dégagement des fers jusqu'aux parties ruinées ;
- décapage de la terre végétale sur les culées avec dégagement soigneux des calades ;
- refichage / rejointoiment / coulinage en recherche des culées ;
- mise en place d'une membrane étanche étanches au-dessus des culées comprenant forme support, et protection lourde ferailée revêtue recouverte et de terre végétale semée de gazon ;
- cicatrisation des calades de « cailles » ;
- remise en état de l'embranchement en brique menant au seuil est de la passerelle (uniquement culée sud) ;
- interventions en recherche de reprise d'armatures en fer hors d'état, coulinage et calfeutrement compris sapines d'accès et étaieements ponctuels, recalage de blocs en remploi et en recherche.

Restauration d'ouvrages en fer forgé :

- analyse de la composition des fers ;
- remise en état des fers après dégagement (greffes, moisage avec toutes façon de tenons ou de soudures...)

LE CHATEAU

Bien que le Château ne fût pas inclus dans la mission, une visite du bâtiment a été effectuée en novembre 2012, à l'occasion des visites du Domaine dans le cadre de la présente étude. Nous avons pu constater, 7 ans après l'achèvement des travaux d'urgence qui avaient compris, entre-autres, une mise hors d'eau provisoire des ouvrages, qu'un certain nombre de désordres affectaient les couvertures et les ouvrages de collecte et d'évacuation des eaux pluviales.

Dans le but de proposer une campagne de travaux d'entretien des ouvrages, nous avons inventorié les désordres visibles et les interventions qu'il conviendrait de mener pour y remédier. Il faut noter que ces travaux ressortent d'un entretien, somme toute normal sur un ouvrage tel que le Château de Méréville, et qu'il ne s'agit pas de grosses réparations. Ces travaux présentent toutefois des difficultés d'accès. Il faut par ailleurs noter que l'état, plus que médiocre, des supports auxquels sont fixés les ouvrages d'étanchéité peut mettre en cause la pérennité des interventions. L'entreprise responsable de ces travaux devra être sensibilisée à ce problème.

Les désordres et les interventions envisagées pour remédier aux désordres sont les suivants :

- Rez-de-chaussée de l'Aile Nord : il a été constaté, dans la Petite Salle à Manger, des infiltrations au centre du trumeau du mur est. Celles-ci entraînent des désordres structurels (dégradation de l'ossature en bois support du décor de stucs, déjà extrêmement affaiblie) et menace la pérennité des portes en acajou. Ces infiltrations ont plusieurs origines :
 - o les ouvrages de collecte et d'évacuation des EP du versant Nord du Corps Principal du Château sont bouchés et débordent (clichés 1-2-4) ;
 - o des dépôts de gravois se sont accumulés dans le chéneau situé à la verticale (dans la

courette intérieure). Ils correspondent à une dégradation des enduits liée au défaut de fonctionnement des EP (cliché 5) ;

- l'encombrement de l'exutoire des chêneaux situés en périphérie du lanternon de la Petite Salle à Manger (cliché 3) ;

Action à mener : les ouvrages de chêneau et d'EP doivent être nettoyés et révisés ;

- façade nord du Corps Principal sur la Cour Nord et arrachements de l'ancienne Aile Nord : les enduits en plâtre pâtissent du débordement des gouttières et des descentes, bouchées par les feuilles de platanes accumulées et le développement de végétaux (cliché 2). Un érable s'est développé dans la maçonnerie et ses racines pourraient être à l'origine d'importants désordres à l'avenir (clichés 1-4).

Action à mener : l'érable doit être supprimé et ses racines dévitalisées, les enduits déplaqués devraient être refixés et les joints regarnis ;

- combles du corps principal. On observe :
 - le détachement d'une des tôles en acier plombé assurant la couverture de l'aileron est du fronton (clichés 7) (la tôle a été arrêtée par le chêneau mais pourrait s'envoler à plusieurs dizaines de mètres du Château en cas de coup de vent, ce qui présente des risques pour le personnel du Domaine). La fixation de la tôle encore en place au-dessus de celle qui s'est détachée est extrêmement précaire.

Action à mener : Une intervention de repose des tôles est à prévoir de toute urgence ;

- la trappe en acier plié qui permet l'accès au terrasson s'est détachée et est coincée dans la trémie : des entrées d'eau sont à déplorer dans le comble ;

Action à mener : remise en état ou le remplacement de la trappe en acier plombé ;

- il manque 2 châssis tabatières sur la Tour Nord-Est, 1 châssis tabatière sur la Tour Sud-Est ;

Action à mener : châssis fonte à remplacer par des trappes en acier plombé ;

- couvertures de l'Aile Sud : des ouvrages d'arêtiers et de faîtage en métal sont manquants (clichés 8-9-10). Les ardoises sont désorganisées ;

Action à mener : révision de tous les ouvrages métalliques sur cette aile, révision des ardoises ;

- Aile Est : une baie de la façade nord, située au niveau de l'entresol, est ouverte. Il s'agit d'un point de passage pour les intrus éventuels.

Action à mener : la mise en place d'une grille scellée est recommandée pour permettre une ventilation de ces locaux dont l'état de dégradation est extrême (cet état est pour l'heure stable grâce au parapluie qui couvre la terrasse située au-dessus) ;

- Rez-de-chaussée de l'Aile Sud : il a été constaté, dans la « salle de l'œuvre », des infiltrations au droit du solin de rive ouest du parapluie en polycarbonate. Ces infiltrations présentent peu de risques pour les ouvrages compte tenu de leur nature (parpaings ciment) mais elles pourraient à long terme provoquer des dommages, en particulier sur les matériaux anciens conservés dans ce local ;

Action à mener : pose de bandes de solins métalliques.



Fig 1.



Fig 2.



Fig 3.



Fig 4.



Fig 5.



Fig 6.



Fig 7.



Fig 8.



Fig. 9

LES ENROCHEMENTS DE LA LAITERIE

Les désordres apparus sur les enrochements de la Laiterie et signalés par M. Gagé, Jardinier en Chef du Domaine pouvaient laisser présager des désordres importants. Après visite, il est apparu que les éboulements observés sont assez ponctuels et sans autre gravité que celle de voir perdre d'années en années des fragments d'enrochements, dont des ensembles entiers ont déjà malheureusement disparu. Mais l'enrochement de la Laiterie ne subit pas de désordres plus graves que le reste. Reste qu'un coulinage des fissures, la purge de racines et un remontage des blocs tombés, interventions de l'ordre de l'entretien, permettrait de prévenir de nouveaux désordres à venir.



Clichés novembre 2012

LES RUINES DU COLOMBIER

Les « pieds » de l'étaieiment portant un parapluie (réalisé dans les années 1980 et assurant la conservation de l'ouvrage ruiné) sont, 10 ans après une consolidation de l'ouvrage provisoire, à nouveau hors d'état. Il convient de réintervenir une nouvelle fois au risque de voir un jour la ruine disparaître définitivement.



Cliché 2003



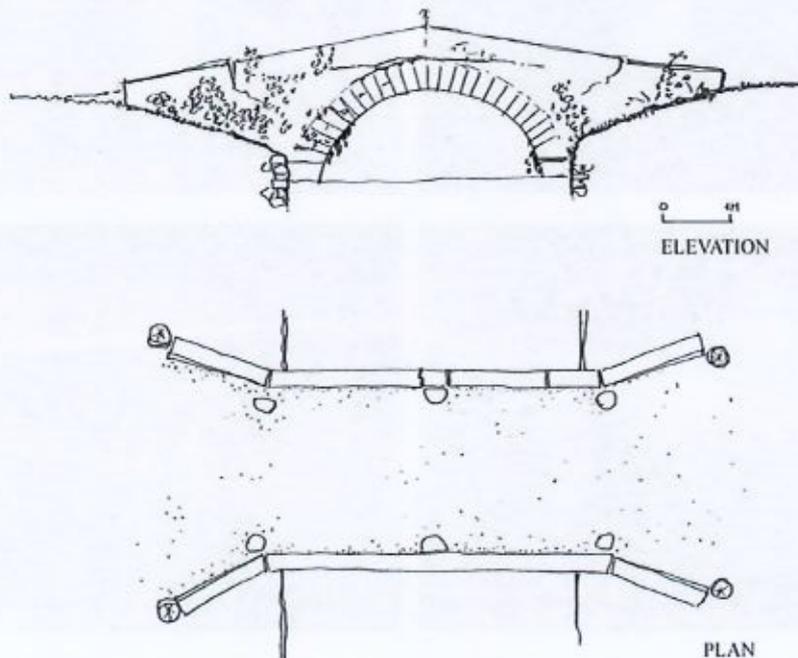
Cliché novembre 2012

LE PONT DU LAC

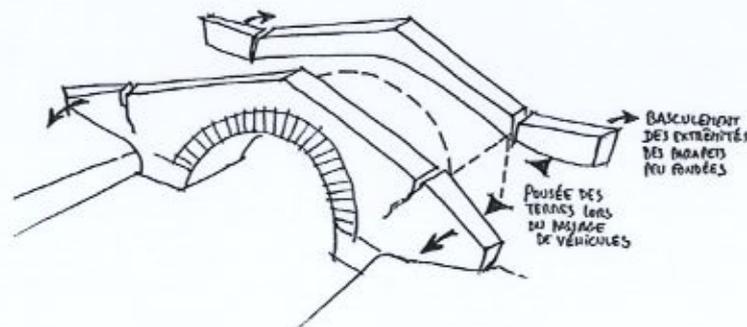
Le Pont du Lac est le seul ouvrage de franchissement du bras mort de la Juine entre le Grand Lac et le Grand Rocher. Situé à la naissance du bras mort, à quelques mètres de la rive du Lac et en aval de la pêcherie dite Piscine des Allemands, l'ouvrage est constitué d'une arche avec parapet en dos d'âne et bornes chasses roues. La douelle des bâtis en libages de calcaire et le parapet en maçonnerie de moellons (il est enduit de ciment). La nature de la culée n'a pu être reconnue mais il semble qu'il s'agisse d'un simple massif en terre dans lequel sont fondés les parapets.

L'ouvrage, conçu à l'origine pour le franchissement de charrettes attelées de chevaux est et a été par le passé emprunté par des véhicules lourds comprenant des engins de débardage de bois. L'ouvrage a donc souffert de ces surcharges qui se traduisent par un basculement du parapet (du fait des remblais momentanément surchargés). Le risque encouru aujourd'hui serait la chute du parapet et donc la perte d'une partie de l'ouvrage.

En plus de ces travaux, somme toute peu importants pour le moment, le franchissement du pont doit être interdit aux véhicules dépassant la charge d'une voiture particulière. A noter aussi que ces travaux pourraient être l'occasion de sonder la structure et d'envisager un renforcement futur du tablier (cf. Schéma Directeur)



Relevés du Pont du Lac (D. Larpin, ACMH)



Croquis perspectif du Pont du Lac : synthèse des désordres (D. Larpin, ACMH)

Programme de travaux :

Maçonnerie – Pdt :

- Mise en place d'échafaudages aux deux faces de la culée ;
- Arrachage et dévitalisation de la végétation colonisant les faces du pont ;
- Piochement des enduits ciments ;
- Réfection des joints à la chaux et coulage ;
- Dépose et reconstruction des parapets désorganisés ;
- Remise en place des bornes chasse-roue en pierre de taille ;
- Sondage de reconnaissance de l'extrados de la douelle en vue d'un futur renforcement éventuel de l'ouvrage.



Clichés novembre 2012

D. Larpin, ACMH, mai 2013

PROGRAMME D'OPERATION
ET RECAPITULATION FINANCIERE

N° Art	Désignation	U	Quantité	Prix Unit.	Produit
	MEREVILLE Domaine de Mereville Le pont ruiné, les grottes de la laiterie, le pont du lac...				
I	<u>LE PONT RUINE ET LE CHEMIN COUVERT</u>				
	<i>LOT MACONNERIE - PIERRE DE TAILLE</i>				
A	INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES				
1	Sondage sur le dessus de la douille pour reconnaître la présence éventuelle d'une étanchéité ou le support d'un tel ouvrage	Ens.	1	750,00	750,00
2	Sondage de reconnaissance de la semelle de fondation	Ens.	1	750,00	750,00
3	Auscultation des armatures visibles, sondage pour dégagement complémentaire d'armature, compris tous moyens d'accès	Ens.	1	3 500,00	3 500,00
4	Analyse de la composition des mortiers internes et des joints	Ens.	1	1 500,00	1 500,00
	Montant H.T.				6 500,00
B	CONSOLIDATION DES CULEES ET DU CHEMIN COUVERT				
1	Installations communes de chantier				
1.1	- Installations communes	Ens.	1	6 045,00	6 045,00
1.2	- Replètement et remise en état des lieux	Ens.	1	4 000,00	4 000,00
	Sous total H.T.				10 045,00
2	Restauration de la culée nord				
2.1	- Echafaudage de pied, comprenant acheminement sur place et mise en œuvre, location et entretien pour la durée des travaux, dépose et transport de retour	Ens.	1	4 470,00	4 470,00
2.2	- Etalement de l'arche nord, compris toutes modifications au fur et à mesure de l'avancement des travaux	Ens.	1	8 000,00	8 000,00
2.3	- Dépose soignée de briques pleines pour mise à jour des fers d'armature, repose après intervention du ferronnier				
2.3.1	Fers horizontaux	ml	15,60	200,00	3 120,00
2.3.2	Fers verticaux	ml	5,55	250,00	1 387,50
2.3.3	Abouts des fers formant tirant	u	9	300,00	2 700,00
2.4	- Relancis de briques pleine en recherche	u	40	35,00	1 400,00
2.5	- Coulis de confortation	kg	2 000,000	1,50	3 000,00
2.6	- Rejointoiement sur briques pleines au mortier de chaux, compris dégarnissage préalable	m2	21,28	85,00	1 808,80
2.7	- Consolidation des blocs calcaire monolithes: Injection des fissures à la résine, ragréage armé au devant des abouts des fers formant tirants	Ens.	1	5 000,00	5 000,00
2.8	- Sol au dessus de la culée				
2.8.1	Terrassement manuel pour mise en œuvre d'une dalle en béton armé	m3	4,800	150,00	720,00

N° Art	Désignation	U	Quantité	Prix Unit.	Produit
2.8.2	Dalle en béton armé de 10 cm ép. moy, compris film polyane de désolidarisation, treillis soudé d'armature et réglage des pentes	m2	16,00	90,00	1 440,00
2.8.3	Fourniture et pose d'une membrane d'étanchéité bitumeuse, compris protection lourde	m2	16,00	110,00	1 760,00
2.8.4	Reprise en recherche des enrochements artificiels en jouées de culée	Ens.	1	2 500,00	2 500,00
2.8.5	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale	m3	3,200	160,00	512,00
2.8.6	Engazonnement	m2	16,00	8,00	128,00
2.8.7	Cicatrisation de la calade de "caillies"	Ens.	1	1 000,00	1 000,00
2.9	- Chargement et enlèvement des gravois	m3	6,000	150,00	900,00
	Sous total H.T.				39 846,30
3	Restauration de la culée sud				
3.1	- Echafaudage de pied, comprenant acheminement sur place et mise en œuvre, location et entretien pour la durée des travaux, dépose et transport de retour	Ens.	1	3 740,00	3 740,00
3.2	- Etalement du départ de l'arche sud, compris toutes modifications au fur et à mesure de l'avancement des travaux	Ens.	1	3 000,00	3 000,00
3.3	- Dépose soignée de briques pleines pour mise à jour des fers d'armature, repose après intervention du ferronnier				
3.3.1	Fers horizontaux	ml	10,40	200,00	2 080,00
3.3.2	Fers verticaux	ml	4,50	250,00	1 125,00
3.3.3	Abouts des fers formant tirant	u	6	300,00	1 800,00
3.4	- Relancis de briques pleines en recherche	u	25	35,00	875,00
3.5	- Coulis de confortation	kg	2 000,000	1,50	3 000,00
3.6	- Rejointoiement sur briques pleines au mortier de chaux, compris dégarnissage préalable	m2	12,16	85,00	1 033,60
3.7	- Consolidation des blocs calcaire monolithes: Injection des fissures à la résine, ragréage armé au devant des abouts des fers formant tirants	Ens.	1	5 000,00	5 000,00
3.8	- Sol au dessus de la culée				
3.8.1	Terrassement manuel pour mise en œuvre d'une dalle en béton armé	m3	4,800	150,00	720,00
3.8.2	Dalle en béton armé de 10 cm ép moy, compris film polyane de désolidarisation, treillis soudé d'armature et réglage des pentes	m2	16,00	90,00	1 440,00
3.8.3	Fourniture et pose d'une membrane d'étanchéité bitumeuse, compris protection lourde	m2	16,00	110,00	1 760,00
3.8.7	Reprise en recherche des enrochements artificiels en jouées de culée	Ens.	1	2 500,00	2 500,00
3.8.5	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale	m3	3,200	160,00	512,00
3.8.6	Engazonnement	m2	16,00	8,00	128,00
3.9	- Restauration de l'embranchement en brique menant au seuil est de la passerelle	Ens.	1	12 110,00	12 110,00
3.10	- Chargement et enlèvement des gravois	m3	6,000	150,00	900,00
	Sous total H.T.				41 723,60
4	Consolidation ponctuelle des enrochements artificiels du chemin couvert aux abords du pont				
4.1	- Sapine d'accès, compris toutes sujétions pour déplacement au fur et à mesure de l'avancement des travaux	Ens.	1	4 200,00	4 200,00
4.2	- Exploration des parements rocheux en recherche d'armatures foisonnées, comprenant sondage et reprise en raccord	Ens.	1	3 300,00	3 300,00
4.3	- Etalements ponctuels au droit des armatures à restaurer (pour chaque intervention)	u	5	400,00	2 000,00
4.4	- Dégagement soigné des armatures (pour chaque intervention)	u	5	250,00	1 250,00

N° Art	Désignation	U	Quantité	Prix Unit.	Produit
4.5	- Consolidation des enrochements: injection des fissures à la résine, ragréage armé au devant des armatures, compris relancés de blocs (pour chaque intervention)	u	5	1 000,00	5 000,00
4.6	- Chargement et enlèvement des gravois	m3	0,500	150,00	75,00
	Sous total H.T.				15 825,00
	Montant H.T.				107 439,90
<i>LOT FERRONNERIE</i>					
1	Analyse de la composition des fers	Ens.	1	1 500,00	1 500,00
2	Culée nord				
2.1	- Remise en état des fers, compris greffes, moisages, toutes façons de tenons ou de soudure, toutes sujétions d'exécution, décapage et traitement anticorrosion des parties mises à nu				
2.1.1	About des fers formant tirants	u	9	400,00	3 600,00
2.1.2	Fers horizontaux	ml	15,00	250,00	3 750,00
2.1.3	Parties dégagées des fers verticaux (à l'unité de fer)	u	3	200,00	600,00
3	Culée sud				
3.1	- Remise en état des fers, compris greffes, moisages, toutes façons de tenons ou de soudure, toutes sujétions d'exécution, décapage et traitement anticorrosion des parties mises à nu				
3.1.1	About des fers formant tirants	u	6	400,00	2 400,00
3.1.2	Fers horizontaux	ml	10,00	250,00	2 500,00
3.1.3	Parties dégagées des fers verticaux (à l'unité de fer)	u	3	150,00	450,00
4	Enrochements artificiels du chemin couvert				
4.1	- Remise en état des fers, compris greffes, moisages, toutes façons de tenons ou de soudure, toutes sujétions d'exécution, décapage et traitement anticorrosion des parties mises à nu (pour chaque intervention)	u	5	750,00	3 750,00
	Montant H.T.				18 550,00
	Montant H.T. chapitre I				125 989,90
	T.V.A. 19.60 %				24 694,02
	Montant T.T.C. chapitre I				150 683,92
II LE PONT DU LAC					
<i>LOT MACONNERIE - PIERRE DE TAILLE</i>					
1	Installations communes de chantier				
1.1	- Installations communes	Ens.	1	4 300,00	4 300,00
1.2	- Replément et remise en état des lieux	Ens.	1	1 500,00	1 500,00
	Sous total H.T.				5 800,00
2	Restauration du pont du lac				
2.1	- Installation de platelage pour franchissement du bras mort de la Juine en aval et en amont du pont	ml	9,00	150,00	1 350,00
2.2	- Platelage pour intervention sur la voûte de l'arche	m2	15,75	50,00	787,50
2.3	- Arrachage et dévitalisation de végétation	Ens.	1	500,00	500,00
2.4	- Piochement d'enduit et dégarnissage de joints au mortier de ciment	m2	48,73	20,00	974,60
2.5	- Démolition du couronnement en mortier	ml	18,40	12,00	220,80
2.6	- Dégagement des terres au droit des parties à démolir	Ens.	1	350,00	350,00

N° Art	Désignation	U	Quantité	Prix Unit.	Produit
2.7	- Dépose des parties déversées des parapets et des culées	m3	6,336	350,00	2 217,60
2.8	- Fouille en tranchée et/ou démolition de maçonnerie pour mise en œuvre d'un hérisson de fondation	m3	2,112	150,00	316,80
2.9	- Hérisson de fondation	m3	2,112	450,00	950,40
2.10	- Maçonnerie de moellon				
2.10.1	Pour reprise des culées	m3	5,280	650,00	3 432,00
2.10.2	Pour reprise des parapets	m3	1,056	700,00	739,20
2.11	- Tri et récupération de matériaux	m3	5,914	150,00	887,10
2.12	- Fourniture de moellon en complément	m3	2,534	350,00	886,90
2.13	- Relancis de moellon				
2.13.1	Jusqu'à 4 contigus	u	20	25,00	500,00
2.13.2	Au-delà de 4 contigus	m3	0,500	950,00	475,00
2.14	- Coulis de confortation	kg	1 000,000	1,50	1 500,00
2.15	- Enduit à pierre vue et/ou rejointoiement au mortier de chaux grasse	m2	48,73	65,00	3 167,45
2.16	- Reprise des couronnements de parapet en mortier du chaux	ml	18,40	45,00	828,00
2.17	- Dépose repose de chasse roue en pierre de taille, compris mise en œuvre d'un plot de fondation	u	10	200,00	2 000,00
2.18	- Chargement et enlèvement des gravois	m3	6,500	150,00	975,00
					Sous total H.T.
					23 058,35
					Montant H.T. chapitre II
					28 858,35
					T.V.A. 19.60 %
					5 656,24
					Montant T.T.C. chapitre II
					34 514,59
III	<u>TRAVAUX DIVERS</u>				
	<i>LOT MACONNERIE - PIERRE DE TAILLE</i>				
1	Installations communes de chantier				
1.1	- Installations communes	Ens.	1	4 300,00	4 300,00
1.2	- Repliection et remise en état des lieux	Ens.	1	500,00	500,00
					Sous total H.T.
					4 800,00
2	Enrochement de la lalterie				
2.1	- Récupération, tri et décrochage des blocs éboulés	Ens.	1	500,00	500,00
2.2	- Dévégétalisation et purge des racines	Ens.	1	350,00	350,00
2.3	- Coulis de confortation	kg	1 000,00	1,50	1 500,00
2.4	- Remaillage de fissure	ml	15,00	90,00	1 350,00
2.5	- Broches inox scellées à la résine pour consolidation ponctuelle	u	10	125,00	1 250,00
2.6	- Reprise et recalage de blocs	m3	2,000	950,00	1 900,00
2.7	- Travaux de finition: raccord d'enduit, ragréage et patine d'harmonisation	Ens.	1	500,00	500,00
					Sous total H.T.
					7 350,00
3	Ruines du colombier				
3.1	- Reprise des appuis de l'étalement support du parapluie, compris étaiection des poteaux, dépose des				

N° Art	Désignation	U	Quantité	Prix Unit.	Produit
	moises, purge des parties pourries, remplacement des moises et dépose de l'étalement provisoire (à l'unité d'appui)	u	6	500,00	3 000,00
	Sous total H.T.				3 000,00
4	Interventions sur les couvertures du château				
4.1	- Corps principal du château - élévation nord à l'aplomb de la courette				
4.1.1	Installation d'échafaudage léger dans la courette intérieure	Ens.	1	2 280,00	2 280,00
4.1.2	Arrachage de l'écrable, compris dévitalisation et extrépage des racines	Ens.	1	500,00	500,00
4.1.3	Purge des enduits pulvérulents	m2	20,00	20,00	400,00
4.1.4	Rejointoiement en recherche au mortier de chaux	m2	30,00	55,00	1 650,00
4.1.5	Refixation d'enduit conservé	Ens.	1	1 000,00	1 000,00
4.1.6	Evacuation des gravois provenant de ces travaux et des gravois accumulés dans les chéneaux	Ens.	1	500,00	500,00
4.2	- Aile est - élévation nord				
4.2.1	Bale de l'entresol: fourniture et mise en œuvre d'une grille anti intrusion en fer forgé, compris traitement anticorrosion, mise en peinture, percements, scelllements et raccords de finition	u	1	2 000,00	2 000,00
	Sous total H.T.				8 330,00
	Montant H.T.				23 480,00
	LOT COUVERTURE				
1	Interventions sur les couvertures du château				
1.1	- Corps principal du château - versant nord				
1.1.1	Nettoyage et débouchement des chéneaux et tuyaux de descente	Ens.	1	250,00	250,00
1.1.2	Révision du chéneau à l'aplomb de la courette	ml	8,50	150,00	1 275,00
1.1.3	Révision des descentes EP	ml	20,00	80,00	1 600,00
	Sous total H.T.				3 125,00
1.2	- Combles du corps principal du château				
1.2.1	Nacelle: acheminement sur place, mise en œuvre, location pendant les travaux et transport de retour	Ens.	1	1 500,00	1 500,00
1.2.2	Révision de la couverture en tôles d'acier plombé de l'aileron est, compris récupération et repose d'éléments détachés, dépose et repose d'éléments en place, reprise des solins et des noues	Ens.	1	3 500,00	3 500,00
1.2.3	Remplacement de la trappe en acier plombé donnant accès au terrasson	Ens.	1	1 500,00	1 500,00
1.2.4	Remplacement des châssis à tabatière de la tour NE et de la tour SE par des trappes en acier plombé, compris reprise des étanchéités périphériques	u	2	1 500,00	3 000,00
	Sous total H.T.				9 500,00
1.3	- Aile sud du château				
1.3.1	Nacelle: acheminement sur place, mise en œuvre, location pendant les travaux et transport de retour	Ens.	1	3 000,00	3 000,00
1.3.2	Révision des arêtiers en zinc	ml	10,00	150,00	1 500,00
1.3.3	Révision du faîtage en zinc, compris restitution des parties manquantes	ml	13,50	200,00	2 700,00
1.3.4	Révision ponctuelle de couverture en ardoise, compris toutes fournitures et toutes sujétions d'exécution	Ens.	1	4 000,00	4 000,00
1.3.5	Reprise des solins au droit de la rive ouest du parapluie, compris toutes sujétions d'accès et toutes protections	Ens.	1	2 500,00	2 500,00
	Sous total H.T.				13 700,00
	Montant H.T.				26 325,00
	Montant H.T. chapitre III				49 805,00

N° Art	Désignation	U	Quantité	Prix Unit.	Produit
	T.V.A. 19.60 %				9 761,78
	Montant T.T.C. chapitre III				59 566,78

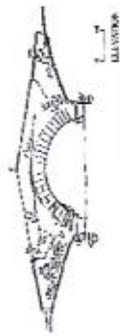
MEREVILLE

Domaine départemental

Le Pont des Ruines, les Grottes de la Laiterie, le Pont du Lac, le Château

RECAPITULATION GENERALE

	HT	HT	HT	HT	TVA 10,00 %	TTC
	LCT MAÇONNERIE - PIERRE DE TAILLE	LCT FERRONNERIE	LOT COUVERTURE	TOTAL		
INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES	8 500,00			8 500,00	1 274,00	7 774,00
INSTALLATIONS DE CHANTIER	10 045,00			10 045,00	1 355,82	12 013,02
CONSOLIDATION DE LA GULEE NORD	39 846,30	9 450,00		49 296,30	9 862,07	59 158,37
CONSOLIDATION DE LA GULEE SUD	41 723,60	5 350,00		47 073,60	9 226,43	56 300,03
CONSOLIDATION DU CHEMIN COUVERT	15 625,00			15 625,00	3 101,70	18 926,70
Total chapitre I	113 939,90	14 800,00		128 739,90	25 233,12	153 973,02



II LE PONT DU LAC

	28 868,35			28 868,35	5 656,24	34 514,59
Total chapitre II	28 868,35			28 868,35	5 656,24	34 514,59

III TRAVAUX DIVERS

INSTALLATIONS DE CHANTIER	4 800,00			4 800,00	940,80	5 740,80
ENROCHEMENTS DE LA LAITERIE	7 350,00			7 350,00	1 440,00	8 790,00
RUNES DU COLOMBIER	3 000,00			3 000,00	585,00	3 585,00
COUVERTURES DU CHATEAU	8 330,00		26 325,00	34 655,00	8 792,30	41 447,30
Total chapitre III	23 480,00		26 325,00	49 805,00	9 761,75	59 566,75



TOTAUX GENERAUX

	166 273,25	14 800,00	26 325,00	207 400,25	40 651,64	248 051,89
HONORAIRES MAITRISE D'OEUVRE				24 473,28	4 799,82	29 273,10
CSPS				2 074,03	436,51	2 490,54
Hausées et aléas				23 101,83	4 527,96	27 629,79
TOTAUX COMPRIS HONORAIRES	166 273,25	14 800,00	26 325,00	207 400,25	40 651,64	248 051,89
TOTAL	166 273,25	14 800,00	26 325,00	207 400,25	40 651,64	248 051,89

D. Larpin, ACMH

Valeur msc 2013

Annexe 10 :
Liste des participants à la réunion sur les enrochements et résumé des
préconisations

**Liste des participants à la réunion du 20 juillet
sur la thématique des enrochements de Méréville**

Nom	Fonction
Gabriel Pirlet	Rocailleur Rustiqueur artisan d'art
Marc Colson	Fontainier-Rocailleur Artisan d'Art Labellisé Monuments Historiques
Aurélia Azéma	LRMH: CNRS Pôle Métal au laboratoire de recherche des MH, Docteur en chimie Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques
Stephanie Tournon	LRMH CNRS, pôle grottes ornées
Philippe de VIVIÉS	Pôle économique et technologique ARCHEOMED
Jean-Bernard MEMET	Pôle économique et technologique ARCHEOMED
Annick Heitzmann	Archéologue, Direction du Patrimoine et des Jardins, Château de Versailles
Antoine Madelénat	ACMH, équipe de la maîtrise d'ouvrage
Philippe Raguin	Paysagiste, équipe de la maîtrise d'ouvrage



MÉRÉVILLE

L'invention
faite jardin

UN PATRIMOINE
UNIVERSEL D'EXCEPTION



Département de l'Essonne
Boulevard de France
Évry-Courcouronnes
91012 Évry cedex

RL&A PARIS
MADELÉNAT ARCHITECTURE

Madelénat Architecture
58, rue Monsieur le Prince
75006 Paris



Philippe Raguin Paysagiste
7, rue Grande
77250 Montarlot -
Moret-s/Loin - Orvanne

COMMUNE DE
MEREVILLE
ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2010/0006

Date de convocation

16/02/2010

Date d'affichage

Nbre de Conseillers

En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 22

L'an deux mille dix, le vingt cinq février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. AUROUX Louis, Maire.

Etaient présents : M. Louis AUROUX, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Guy LEJEUNE, M. Bruno CHAUFFETON, M. Daniel BAUDET, Mme Colette THOURIGNY, M. Emmanuel SIMONNET, M. Thomas DIVIEN, M. Jérôme BARBERON, Mme Dominique BERNARD, Mme Jacqueline BABILLON, Mme Elisabeth VIARD, Mme Jeanne WITTERSHEIM, Mme Jacqueline BOUDET, M. Jean-Claude COISNON, Melle Monique SAMSON, Mme Régine DEGEZ.

Etait absente : Melle Céline OUBRY.

Procurations : M. René FORTIN à M. Thomas DIVIEN, M. Paul TOUTA à M. Louis AUROUX, M. Romain HURET à M. Daniel BAUDET, M. Julien PILLIAS à Mme Colette THOURIGNY, M. Gérard GEORGLER à M. Jean-Pierre DUBOIS.

M. Bruno CHAUFFETON est élu secrétaire de séance.

Point n°6 : Instauration de la déclaration préalable pour l'édification des clôtures

M. Jean-Pierre DUBOIS informe les membres du Conseil qu'une réforme des autorisations d'urbanisme a eu lieu le 1^{er} octobre 2007. Celle-ci a modifié l'article R. 421-12 du code de l'urbanisme et permet à la commune d'instituer une déclaration préalable pour l'édification des clôtures sur toute la commune

Actuellement, le dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification d'une clôture n'est nécessaire qu'en site inscrit. La proposition est donc faite de la généraliser à toute la commune

Les membres du Conseil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et particulièrement ses article L.123-18, L421-4 et R421-12,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDENT** de soumettre, sur l'ensemble du territoire communal, l'édification des clôtures à déclaration préalable.

Pour extrait au Registre,
à la Mairie de MEREVILLE, le 01/03/2010

Le Maire
Louis AUROUX

Le Maire soussigné, certifie que la délibération a été affichée à la Mairie et rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi n° 02.03.1982 modifiée et complétée par la loi n° 22.07.1982 adressée à Monsieur le Sous-Préfet de DÉTAMPES le



[Signature]

ARRIVÉE

04 MARS 2010

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

COMMUNE DE
MEREVILLE
ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2010/0005

Date de convocation

16/02/2010

Date d'affichage

Nbre de Conseillers

En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 22

L'an deux mille dix, le vingt cinq février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. AUROUX Louis, Maire.

Etaient présents : M. Louis AUROUX, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Guy LEJEUNE, M. Bruno CHAUFFETON, M. Daniel BAUDET, Mme Colette THOURIGNY, M. Emmanuel SIMONNET, M. Thomas DIVIEN, M. Jérôme BARBERON, Mme Dominique BERNARD, Mme Jacqueline BABILLON, Mme Elisabeth VIARD, Mme Jeanne WITTERSHEIM, Mme Jacqueline BOUDET, M. Jean-Claude COISNON, Melle Monique SAMSON, Mme Régine DEGEZ.

Etait absente : Melle Céline OUBRY.

Procurations : M. René FORTIN à M. Thomas DIVIEN, M. Paul TOUTA à M. Louis AUROUX, M. Romain HURET à M. Daniel BAUDET, M. Julien PILLIAS à Mme Colette THOURIGNY, M. Gérard GEORGLER à M. Jean-Pierre DUBOIS.

M. Bruno CHAUFFETON est élu secrétaire de séance.

Point N°5: Réforme des autorisations d'urbanisme – Permis de démolir

M. Jean-Pierre DUBOIS informe les membres du Conseil qu'une réforme des autorisations d'urbanisme a eu lieu le 1^{er} octobre 2007. Celle-ci introduit l'article R. 421-27 dans le code de l'urbanisme, qui permet à la commune d'instituer un permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située dans une commune ou une partie de commune.

Actuellement, l'obtention de ce permis n'est nécessaire qu'en site inscrit. La proposition est donc faite de le généraliser à toute la commune.

Les membres du Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son nouvel article R. 421-21 dans sa rédaction issue de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative aux permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

Vu le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance susvisée,

Vu le décret du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1^{er} octobre 2007,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDENT** d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R.421-27 du code de l'urbanisme.

Pour extrait au Registre,
à la Mairie de MEREVILLE, le 01/03/2010

Le Maire
Louis AUROUX



Le Maire soussigné, certifie que la délibération a été affichée à la Mairie et rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 05.1982, modifiée et complétée par la loi du 20.1982, et adressée à Monsieur le Sous-Préfet de ÉTAMPES.

ARRIVÉE
04 MARS 2010

COMMUNE DE
MEREVILLE
ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2007092

Date de convocation
21/11/2007
Date d'affichage
Nbre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 12
Votants : 17

L'an deux mille sept, le vingt huit novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. AUROUX Louis, Maire.

Etaient présents : M. AUROUX Louis, Mme ACAT Françoise, M. LEJEUNE Guy, M. BARRE Benoît, M. BAUDET Daniel, M. CHAUFFERON Bruno, Mme BARBERON Françoise, Mme MITRE Marie-Thérèse, M. CHAMPENOIS Claude, Mlle SAMSON Monique, Mme GEFFROY Jacqueline, M. GEORGLER Gérard.

Absents : M. FIXOT Jacques.

Procurations : Mme DANCOURT Jeannine à M. LEJEUNE Guy, M. BERGERON Jean-Michel à M. BARRE Benoît, Mme BERNARD Dominique à M. AUROUX Louis, Mme FIRKINS Arielle à Mme ACAT Françoise, Mme VAL Antoinette à Mme GEFFROY Jacqueline.

Mme BARBERON Françoise a été élue secrétaire.

Point N°9 : Mise en place d'une Participation pour Voirie et Réseaux chemin des Ouches

Monsieur BARRE, Adjoint délégué à l'urbanisme, expose aux membres du Conseil qu'il convient de procéder à l'aménagement du Chemin des Ouches afin de prendre en compte la constructibilité des terrains bordant cette voie. Pour ce faire, il propose la mise en place d'une Participation pour Voirie et réseaux.

Le coût total de l'opération est estimé à 529 000 € TTC répartis selon le tableau suivant :

Description	T.T.C.
Travaux d'aménagement de la voie	
-Travaux de voirie, écoulement des eaux pluviales, clôtures, espaces verts	269 216,01 €
-Génie civil pour l'adaptation du réseau de télécommunication	20 830,73 €
-Eclairage public	30 764,11 €
-Acquisitions foncières	115 000,00 €
Travaux d'adaptation des réseaux	
-Electricité basse tension y compris branchements	55 454,93 €
-Eau potable y compris branchements	60 580,39 €
Dépenses d'études	
-Etude et Maîtrise d'œuvre	47 840,00 €
-MONTANT TOTAL	599 686,17 €
MONTANT TOTAL DE LA PVR (arrondi)	600 000,00 €
-Dédution :	
* subvention:	11 000,00 €
* Part communale	60 000,00 €
COUT NET	529 000,00 €

ARRIVÉE

10 DEC. 2007

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

Ainsi,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1-2, L 332-11-1, L 332-11-2.

Vu la délibération du 1^{er} décembre 2006, visée en Sous-préfecture le 11/12/06, instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Méréville.

Considérant que l'implantation de futures constructions dans la zone UH et UG implique l'aménagement du chemin des Ouches et des réseaux correspondants.

Considérant que le chemin des Ouches permet la liaison entre la rue de la Falaiserie et la rue de Renonval, la commune prend à sa charge une partie du coût des travaux.

Considérant que les propriétés foncières sont situées à 60 mètres de part et d'autre du Chemin des Ouches, suivant le plan annexé, ce qui représente une superficie totale de 20 167 m².

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ENGAGENT** la réalisation des travaux de voirie et de réseaux dont le coût total est estimé à 600 000 € TTC.
- **FIXENT** à 529 000 € la part du coût de la voie et des réseaux, mis à la charge des propriétaires fonciers.
- **DISENT** que les propriétés foncières concernées sont situées à 60 m de part et d'autre du Chemin des Ouches, suivant le plan annexé à la présente, ce qui représente une superficie totale de 20 167 m².
- **FIXENT** le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 26,23 € le m².
- **DECIDENT** que les montants de participation dus par m² de terrain sont actualisés chaque année en fonction de l'évolution de l'indice T.P.01. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L 332-11-2 du Code de l'Urbanisme.

La formule d'actualisation est :

$PVR_n = 26,23 \text{ €} \times (T.P.01_n / T.P.01_0)$

L'indice de l'année 0 est l'indice T.P. 01 du mois de novembre 2007.

L'indice de l'année n est l'indice T.P 01 du mois de novembre de l'année n.

Pour extrait au Registre, à la Mairie de MEREVILLE, le 06/12/2007

Le Maire soussigné, certifie que la délibération a été affichée à la Mairie le 10 DEC. 2007 et rendu exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982, et adressée à Monsieur le Sous-Préfet de STAMPEL.



Affiché le
10 DEC. 2007

COMMUNE DE
MEREVILLE
ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de convocation

16/04/2007

Date d'affichage

Nbre de Conseillers

En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 17

L'an deux mille sept, le vingt-trois avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. AUROUX Louis, Maire.

Etaient présents : M AUROUX Louis, MME ACAT Françoise, M LEJEUNE Guy, M BARRE Benoît, M BAUDET Daniel, M CHAUFFETON Bruno, MME BARBERON Françoise, MME BERNARD Dominique, MME MITRE Marie-Thérèse, M CHAMPENOIS Claude, MELLE SAMSON Monique, MME GEFFROY Jacqueline, M GEORGLER Gérard.

Absent : M FIXOT Jacques.

Procurations : MME DANCOURT Jeannine à M AUROUX Louis, M BERGERON Jean-Michel à M BARRE Benoît, MME FIRKINS Arielle à MME ACAT Françoise, MME VAL Antoinette à M LEJEUNE Guy.
Mme BARBERON Françoise a été élue secrétaire.

Participation pour Voirie et Réseaux – Aménagement de la sente des Jardins Fleuris

(Rapporteur : Benoît BARRE)

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1-2, L 332-11-1 et L 332-11-2.

Vu la délibération du 1^{er} décembre 2006, visée en sous-préfecture le 11 décembre 2006 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Méréville.

Considérant que l'implantation de futures constructions dans la zone UH implique l'aménagement de la Sente des Jardins Fleuris et des réseaux correspondants.

Considérant que la Sente des Jardins Fleuris permet la liaison entre la rue de la Fontaine et la Rue de Renoval, la commune prend à sa charge une partie du coût des travaux.

Le montant total des travaux est estimé à 509 800,00 € TTC et se répartit comme suit :

Description	TTC
Travaux d'aménagement de la voie	
- Travaux de voirie, écoulement des eaux pluviales, clôtures, espaces verts	304 812,56 €
- Génie civil pour l'adaptation du réseau de télécommunication	19 805,76 €
- Eclairage public	40 197,56 €
- Acquisition foncière	120 000,00 €
Travaux d'adaptation des réseaux	
- Electricité basse tension y compris branchements	59 297,68 €
- Eau potable y compris branchements	70 815,16 €
Dépenses d'études	
Etude et Maîtrise d'œuvre	37 076,00 €
MONTANT TOTAL	652 004,72 €
MONTANT TOTAL DE LA PVR (arrondi)	652 000,00 €
Dédutions :	
- Subventions	44 400,00 €
- Part communale	97 800,00 €
COÛT NET	509 800,00 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décident à l'unanimité :

- **D'ENGAGER** la réalisation des travaux de voirie et de réseaux dont le coût total estimé s'élève à 652 000,00 € TTC
- **DE FIXER** à 509 800,00 € la part du coût de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers
- **DE DIRE** que les propriétés foncières concernées sont situées à 60 m de part et d'autre de la sente des jardins fleuris suivant le plan annexé à la présente, ce qui représente une superficie totale de 22 894 m²
- **DE FIXER** le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 22,27 € le mètre carré
- **DE DECIDER** que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés chaque année en fonction de l'évolution de l'indice T.P.01. Cette actualisation s'applique lors de la signature des conventions visées à l'article L 332-11-2 du Code de l'urbanisme.

La formule d'actualisation est : $PVR_n = 22,27 \text{ €} \times (T.P. 01_n / T.P. 01_0)$

L'indice de l'année zéro est l'indice T.P. 01 du mois d'avril 2007

L'indice de l'année n est l'indice T.P. 01 du mois d'avril de l'année n

Pour extrait au Registre, à la Mairie de MEREVILLE, le 02/05/2007

Affiché le 02/05/2007
Le Maire soussigné, certifie que la délibération a été affichée à la Mairie le 02/05/2007 et rendue exécutive conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982 modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982, et adressée à Monsieur le Sous-Préfet de ETAMPES le

Le Maire,
Louis AUROUX



Louis Auroux